

# éclairage

## Le Service Public de l'Orientation

n° 30

Septembre  
2013

*Pôle information du Crefor, septembre 2013*

*Conception-réalisation : Dominique Rousselin-Legrand*

 <b>LE SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION EN HAUTE-NORMANDIE</b>	<b>5</b>
<i>La composition du SPO en Haute-Normandie</i>	5
<i>La mise en œuvre du SPO Haut-Normand</i>	8
<i>Témoignage du Comité Technique Régional sur la mise en place du SPO</i>	12
<b>TOUR D'HORIZON DES REGIONS</b>	<b>16</b>
<i>Des engagements variables</i>	16
<i>La question de l'orientation dans les CPRDF</i>	30
<b>EVALUATION DU SPO</b>	<b>33</b>
<i>Le service dématérialisé</i>	33
<i>Les labellisations</i>	34
<i>L'impact sur certains professionnels de l'AIO</i>	39
<b>LE FUTUR SPO</b>	<b>43</b>
<i>Les incidences liées à la loi de décentralisation</i>	43
<i>Les préconisations issues des conférences sociales</i>	46
<i>Projet de loi sur la formation professionnelle et SPO</i>	47
<b>ANNEXES</b>	<b>49</b>
 <i>Liste des lieux labellisés en Haute-Normandie</i>	<b>51</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>54</b>

## Eclairage # 20

Les différents **rapports et groupe de travail**<sup>1</sup> sur l'orientation témoignent de l'importance du sujet et de ses enjeux. La poursuite de la mise en œuvre du SPO (Service Public de l'Orientation) est unanime. Le rôle et l'expertise des différents acteurs : CIO, Pôle Emploi, Réseau jeunesse, Cité des métiers, Mission Locale semblent également confortées.

Le SPO va s'inscrire au cœur des débats portant sur les parcours professionnels :

- L'ANI du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi - repris par la loi du 14 juin 2013, sera « **mis en œuvre au niveau local dans le cadre du SPO** (article 5 de la loi de juin 2013).
- La nouvelle **réforme de la formation avec le Conseil en Evolution Professionnel** et le **Compte Personnel de Formation**
- La loi sur la **décentralisation** (acte III de la décentralisation) devrait avoir des incidences importantes sur les évolutions du SPO.

La création du SPO s'inscrit également dans un mouvement initié par l'OCDE et l'Union européenne<sup>2</sup> : des rapports de **l'OCDE diffusés en 2004** pointent la faible visibilité des politiques d'orientation(...). Au niveau de **l'Union européenne**, cette préoccupation s'est traduite dans deux résolutions, contribuant à des prises de conscience et à des réformes dans plusieurs pays de l'Union : la résolution du **18 mai 2004** relative au « renforcement des politiques, des systèmes et des pratiques dans le domaine de l'orientation » puis la **résolution du 21 novembre 2008** "Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie".

Ce dossier va dresser un panorama de la mise en place du SPO en Haute-Normandie : complexité, difficultés, aspects positifs, progression dans les échanges et mise en place d'outils de concertation. Celui-ci est illustré par la contribution du comité technique régional du SPO Haut-Normand dont nous remercions l'ensemble des membres.

**Notre collecte d'informations s'est achevée au 26 septembre 2013.**

Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, ce dossier n'est pas une étude, il rend compte des principales informations sur le sujet. Nous mettons à votre disposition une adresse mel pour vos remarques et suggestions [pole.info@crefor-hn.fr](mailto:pole.info@crefor-hn.fr)

---

<sup>1</sup> Rapport Guégot, rapport du CESER de Haute-Normandie, rapport Larcher, étude du CNFPTLV, du CESE, rapport de l'Igas, de l'Igen et de l'Igaenr ; de 2009 à 2013)

<sup>2</sup> Le **DIO** (délégué à l'information et à l'orientation) est le **chef de file pour la France** du réseau [ELGPN](#) (European Lifelong Guidance Policy Network) mis en place en 2007, celui-ci réunit les responsables des politiques d'orientation de 31 pays (27 états membres de l'Union européenne et 4 états associés). La DIO a proposé que le réseau ELGPN se penche en 2013-2014 sur l'analyse comparée des budgets publics consacrés à l'orientation.

## LE SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION EN HAUTE-NORMANDIE

En Haute-Normandie, la base de découpage pour la labellisation a été le **SPEL** (Service Public de l'Emploi Local). Selon les territoires, les démarches n'ont pas toujours avancé au même rythme. Après de nombreux échanges entre acteurs, les labellisations ont pu être arrêtées.

Une convention régionale de partenariat a été signée dans le but d'informer les structures territoriales de l'AIO au travers des SPEL et de proposer des documents supports communs notamment pour les dossiers de labellisation par territoire.

Les territoires ont élaboré des conventions territoriales afin de fixer des objectifs et d'assurer la coordination des moyens physiques et dématérialisés.

### **La composition du SPO en Haute-Normandie**

#### **Demandes de labellisations au 1<sup>er</sup> trimestre 2012**

Yvetot, Bolbec, Fécamp	<b>Dépôt début février 2012</b>
Rouen	
Elbeuf	
Vernon	
Zone d'Evreux	<b>Prévision de dépôt en mars</b>
Louviers Val de Reuil	<b>En cours</b>
Dieppe	
Bernay	
Pont Audemer	<b>Rythme plus variable</b>
Le Havre	

#### **Difficultés autour des labellisations "Orientation pour tous"**

« **Réunie le 22 mars** pour émettre un avis sur les conventions de labellisation territoriale préfigurant le SPO, l'assemblée plénière du **CCREFP** (Comité Consultatif Régional Emploi Formation Professionnelle) **haut-normand** a décidé d'ajourner son avis sous la pression de **l'ensemble des organisations syndicales représentatives** qui dénoncent une « **mise en place précipitée du SPO, sans concertation avec les personnels** » ....des conditions d'élaboration des conventions et un mode de gouvernance qui ne les satisfait pas ».

Source : Orient'actuel n° 12 avril 2012

Selon la FSU : « **La cité des Métiers de Haute-Normandie n'est pas assez représentative pour piloter** ».

« De même, **conteste-t-elle la participation au SPO d'organismes tels que la Chambre régionale de commerce et d'industrie ou la Chambre des métiers**, en raison des « **risques de conflit d'intérêts** ».

Extrait de la déclaration du FSU, séance plénière du 22 mars 2012

[http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/fsu\\_ccrefp22\\_mars\\_2012-HN.pdf](http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/fsu_ccrefp22_mars_2012-HN.pdf)

## Interruption du processus de labellisation

L'examen des quatre dossiers de demande de labellisation (Yvetot-Bolbec-Fécamp, Rouen, Elbeuf, Vernon) a été ajourné.

**La démarche étant sortie du cadre légal faute de respect des délais prévus par les textes, sans réenclencher l'ensemble du processus par territoire, il a été décidé de procéder à une confirmation des démarches engagées et des sollicitations du label.**

***Dans un arrêté daté du 13 décembre 2012, le Préfet de Région attribue le label aux groupements suivants***



### Les territoires labellisés en Haute-Normandie

- **9 territoires** basés sur la géographie du SPEL.
- **Trois territoires ont établi une convention partenariale** ensemble pour répondre aux besoins du SPO (Caux-Austreberthe, Lillebonne et Fécamp).
- En Haute-Normandie, **93 structures ont obtenu le label** <sup>3</sup>« Orientation pour tous » cette liste est susceptible d'évoluer.
- La région Haute-Normandie est entièrement couverte. L'animation régionale du SPO est confiée à la cité des Métiers de Rouen. Le CCREFP a créé une commission AIO.

Territoires	Structures labellisées <sup>4</sup>	Partenaires associés	Fonctionnement du SPO	Organisme coordonnateur
<b>Elbeuf</b>	1 CIO, 1 ML, 1 Pôle emploi, 1 PIJ	CMA de la Seine-Maritime, CCI Elbeuf, cité des Métiers, Cap emploi	Convention de partenariat	Coordination alternée
<b>Vernon-Gisors</b>	1 Pôle emploi, 1 CIO, 1 ML, 2 PIJ.	CAD de la CMA de l'Eure, cité des Métiers, PIJ de Gisors	Convention de partenariat	Coordination collégiale
<b>« Grand Rouen »</b>	1 cité des Métiers, 2 CIO, 1 CRIJ, 1 MEF, 1 ML (+ 7 antennes), 6 Pôles emploi.	PIJ de Grand-Couronne et de Notre Dame de Bondeville, CCI Rouen, CMA de la Seine-Maritime, <b>SUIO</b> , CIDFF, Maison d'information sur	Convention de partenariat	Coordination à tour de rôle tous les ans

<sup>3</sup> Voir chapitre Annexes

<sup>4</sup> BIJ : bureau information jeunesse CIDF : centre information sur le droit des femmes et familles, CIO : centre information orientation CMA : chambre métiers et artisanat, CRIJ : centre régional information jeunesse, MEF : maison emploi formation, ML : mission locale, PIJ : point information jeunesse, PAIO : point accueil information orientation, SUIO : service universitaire information orientation

		l'emploi et la formation de Saint Etienne du Rouvray.		
<b>Caux-Austreberthe, Lillebonne et Fécamp</b>	1 Maison des Compétences, 5 Pôles emploi, 2 ML (+ 3 antennes) + PAIO des cantons de Fécamp et Valmont, 3 CIO	CCI Rouen, CCI Fécamp-Bolbec, CMA de la Seine-Maritime, Maison de l'emploi du plateau de Caux Maritime, Cap emploi, cité des Métiers, Point Services de Fauville en Caux, PIJ de Bolbec, PIJ de Fécamp, PIJ de Caudebec en Caux, PIJ de Notre dame de Gravenchon, et PIJ de Lillebonne.	Convention de partenariat	Coordination collégiale
<b>Le Havre</b>	3 CIO, 4 Pôles emploi, 1 ML (+ 3 antennes), 1 PIJ, 1 BIJ.	Cap emploi Le Havre, cité des Métiers, PIJ Saint Romain de Colbosc, PIJ Montivilliers.	Convention de partenariat	Coordination collégiale
<b>Louviers - Val de Reuil</b>	1 ML (+2 antennes), 1 CIO, 1 Pôle emploi.	CMA de l'Eure, Maison de l'emploi et de la formation de Louviers, Cap emploi 27, cité des Métiers.	Convention de partenariat	Coordination à tour de rôle tous les ans
<b>Evreux</b>	1 BIJ, 1 CIO, 1 CMA, 1 ML (+ 3 antennes), 3 Pôles emploi	Association Handi - Cap emploi 27, cité des Métiers	Convention de partenariat	Coordination CIO et Mission locale
<b>Ouest de l'Eure (Bernay) Pont Audemer</b>	2 CIO, 2 Pôles emploi, 2 ML.	Cap emploi 27.	Convention de partenariat	CIO
<b>Dieppe</b>	2 Communautés de Communes, 1 MEF, 2 ML (+7 antennes), 2 CIO, 4 Pôles emploi.	CCI Dieppe, CCI Rouen, Maison de l'emploi Caux maritime Doudeville, Association centre des fontaines EU, Association la MASC Tôtes.	Convention territoriale Convention de partenariat <b>Charte SPO</b>	Coordination collégiale

Source : Comité technique régional SPO Haut-normand, janvier 2013 et plateforme collaborative

Comme au niveau national, on retrouve les **opérateurs majeurs**<sup>5</sup> : Pôle emploi, les missions locales, le réseau information jeunesse et les CIO.

A noter, le SUIO parmi les partenaires associés du « Grand Rouen ».

☛ **Une spécificité importante : les coordinations collégiales ou alternées.**

## **La mise en œuvre du SPO Haut-Normand**



### **La convention régionale de partenariat**

---

#### **Organiser le fonctionnement du SPO Haute Normand et assurer sa déclinaison au niveau territorial**

##### **Les partenaires signataires :**

- Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) **cité des Métiers de Haute-Normandie**
- Le **Rectorat de l'académie de Rouen**
- L'**ONISEP de Haute-Normandie**
- Le **CRIJ de Haute-Normandie**
- Le **Pôle emploi de Haute-Normandie**
- L'**Association régionale des PAIO, Missions Locales (ARML) de Haute-Normandie**
- La **Chambre de commerce et d'industrie de Région Haute-Normandie**
- La **Chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Normandie**

##### **Objectifs**

Les partenaires signataires de cette convention s'engagent à **utiliser la complémentarité des compétences de chacun** et à coordonner les moyens physiques et dématérialisés dont ils disposent. Ces engagements doivent permettre de répondre à l'ensemble du cahier des charges fixé par [l'arrêté du 4 mai 2011](#) relatif au label national « Orientation pour tous – pôle information et orientation sur les formations et les métiers ».

##### **Organisation du fonctionnement**

Un **comité technique régional SPO** réunissant les **partenaires signataires** se donne pour objet **d'assurer le pilotage global** de la démarche et de **faciliter la déclinaison du SPO dans les territoires**. Il est garant du label « Orientation pour tous » pour toutes les structures labellisées.

---

<sup>5</sup> Au niveau national, **les opérateurs majeurs**: Pôle emploi (avec 241 agences), le réseau de l'information jeunesse (avec 221 structures), les missions locales (180) et les CIO (169). Viennent ensuite par ordre d'importance parmi les opérateurs agissant en réseau CAP emploi (35), les chambres consulaires (33), le CIDFF (17), le Fongecif (14) et les Universités-SCUIO (14)



Il apporte autant que nécessaire son **appui aux comités techniques territoriaux SPO** en y participant afin d'assurer la **cohérence de la démarche globale** d'une part, et afin de recueillir les difficultés éventuelles de mise en oeuvre du service public, d'autre part.

### **Une coordination tournante entre les différents signataires.**

- Il se **réunit au moins une fois par mois** pendant la phase de lancement du SPO et autant de fois que nécessaire ensuite. Il met en place, au moins **une fois par an**, une **rencontre réunissant le comité régional et les comités territoriaux**.
- Il prévoit avec les comités territoriaux les **modalités de mutualisation et de partage des ressources d'information** sur le champ des métiers, de l'emploi et de la formation.
- Il établit avec les comités territoriaux un **programme de travail commun et de formation continue pour les personnels concernés**.
- **L'appui et les compétences du Crefor**, en particulier seront sollicités, notamment pour les actions du niveau régional.
- Le contenu de ces actions porte sur des **compétences communes et la connaissance mutuelle des pratiques professionnelles et de l'offre de services de chacune des structures labellisées**.
- Il met en oeuvre un système d'évaluation de la qualité des services rendus en procédant notamment à des **enquêtes de satisfaction des usagers**.
- Il met en place un système d'information permettant d'**analyser l'activité et de renseigner un bilan d'activité au moins annuel**.

La convention est conclue pour une **durée de 5 ans** à compter de sa date de notification.

Elle **peut faire l'objet d'avenants** ou **peut être résiliée avec l'accord de l'ensemble de ses signataires**

[http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/conv\\_regionale\\_signe\\_v2012-spohn.pdf](http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/conv_regionale_signe_v2012-spohn.pdf)

### **La convention territoriale de partenariat**

---

#### **Assurer la mise en oeuvre locale et concertée du service public de l'orientation sur le territoire de référence**

Utiliser la **complémentarité des compétences de chacun et à améliorer la coordination des moyens physiques et dématérialisés** :

- **Mutualisation et actualisation** entre partenaires des sources documentaires nécessaires au premier conseil,
- **Elargissement des compétences** par des formations croisées ou communes.

#### **Composition**

Elle est composée des responsables des **membres signataires au niveau territorial** ou de leurs représentants. **Les partenaires associés sont mentionnés**, ce sont les structures appartenant ou

non à un réseau vers qui les usagers peuvent être adressés pour un conseil complet et expert ; ces structures peuvent devenir à terme des partenaires labellisés.

**La coordination du comité technique territorial SPO peut être assurée de façon tournante, collégiale... entre les différents signataires par période d'un an.**

Le comité technique se réunit au moins une fois tous les deux mois.<sup>6</sup>

## Rôle

Le comité technique territorial SPO propose à ses membres **les modalités de mutualisation et de partage des ressources d'information.**

Il propose aux structures labellisées **des temps de formation.**

Il met en oeuvre **des outils d'évaluation et d'information permettant d'analyser l'activité et de renseigner un bilan d'activité au moins annuel.**

La convention peut faire l'objet **d'avenants ou peut être résiliée avec l'accord de l'ensemble de ses signataires.**

<http://www.rouen.fr/sites/default/files/cm/20120406/4-7ann.pdf>

## Les travaux entrepris sur les territoires

Chaque territoire se réunit régulièrement pour mettre en commun les modalités de travail ; les conclusions sont mises à disposition dans un **espace collaboratif** qui permet de mettre en commun les pratiques.

<b>Travaux territoriaux du SPO Haute-Normandie (28 Août 2013)</b>	
<b>Caux-Austreberthe, Lillebonne et Fécamp</b>	Compte tenu des contraintes et possibilités de chacun, un travail de <b>recensement</b> des modalités d'actions va être mené à l'aide d'un tableau commun <b>Dates des réunions :</b> 5 Avril, 28 Mai, 18 Septembre.
<b>Dieppe</b>	La volonté est de dresser, dans un premier temps, un <b>listing des actions</b> à mener sur du court, moyen et long terme. Un travail de positionnement est envisagé par une entrée « type de publics ». Un outil sera travaillé lors d'une réunion, impliquant des opérateurs le 6 Septembre. Un quatrième CTT sera organisé le 1 Octobre afin de continuer à travailler sur l'outil et d'en définir les paramètres d'utilisation. <b>Dates des réunions :</b> 29 Mars, 6 Mai, 26 Juin, 1 Octobre
<b>Elbeuf</b>	Démarche d' <b>immersions</b> en cours de réalisation : 3 ou 4 conseillers iront passer une journée dans les autres structures du territoire. Le but étant de se rendre compte d'un fonctionnement, au-delà d'une offre de services. Les conseillers disposeront d'une grille d'observation et d'un rapport d'étonnement <sup>7</sup> créés pour l'occasion Les outils permettront aux conseillers immergés de se rencontrer, d'échanger

<sup>6</sup> Les compte-rendus des comités techniques se trouve sur la plateforme, dans le tableau ci-dessous se trouve un aperçu de l'avancement des travaux et réflexions dans les différents territoires.

<sup>7</sup> Ce document est présenté dans le rapport du DIO de juin 2013. – p. 67

	<p>et d'organiser un retour sur leur propre structure. Le calendrier des immersions sera transmis par mail. Celles-ci commenceront en Septembre. Une réunion aura lieu pour permettre aux conseillers immergés de se rencontrer et faire le point avec les responsables avant les retours sur les structures respectives <b>Dates des réunions</b> : 5 Mars, 2 Avril. Une réunion de lancement des immersions sera programmée en Septembre.</p>
<b>Evreux</b>	<p>Les partenaires de ce territoire ont décidé d'organiser une première réunion collective de présentation, elle s'est déroulée le 27 juin au sein de la CMA 27. Elle a été un <b>lieu d'échanges</b> sur des items prédéfinis (publics accueillis, modalités d'accueil, offre de services, etc ...) Le document-outil commun relatant toutes les informations nécessaires à un renvoi de l'utilisateur plus efficace sera transmis après modifications. Une réunion bilan est envisagée en Septembre <b>Dates des réunions</b> : 3 Avril, 22 Mai.</p>
<b>Grand Rouen</b>	<p>Une réunion « collective » s'est déroulée le 16 mai. L'après-midi s'est déroulé en deux temps : Une présentation simultanée des structures qui ont préalablement travaillé sur un <b>outil commun</b>. Le but étant de mettre en évidence les spécificités de chacun et de saisir les complémentarités. Un temps <b>d'échanges</b> entre les conseillers des différentes structures, mobilisés pour l'occasion, autour « d'études de cas » axées sur les modalités d'accueil. Des <b>immersions</b> vont être organisées durant l'été et débiteront à la rentrée. Le but de la démarche est de permettre l'acquisition d'une <b>connaissance approfondie des autres structures</b>. Un agenda partagé Google et des outils d'immersions viendront appuyer l'action. <b>Dates des réunions</b> : 13 février, 3 avril, 14 mai, 5 juin, 9 juillet, 11 septembre</p>
<b>Le Havre</b>	<p><b>Travail sur le positionnement des acteurs AIO</b> par une entrée sur le repérage des problématiques des usagers. Un outil est en cours de construction, il propose une entrée par typologie de publics. De plus, une réflexion est en cours pour présenter les outils qui seront constitués et pour organiser des rencontres entre opérateurs. <b>Dates des réunions</b> : 18 Mars, 29 Avril, 29 Mai, 24 Juin, 9 Septembre.</p>
<b>Louviers-Val de Reuil</b>	<p>Une réunion plénière est prévue le 3 Octobre. Elle regroupera un maximum d'opérateurs pour une <b>présentation commune</b> des structures labellisées. Elle se déroulera en 3 temps : Une présentation du SPO : cadre et limites des structures. Une présentation des structures (offre de service et modalités d'accueil) Des ateliers d'échanges entre opérateurs <b>Dates de réunion</b> : 26 mars, 20 juin</p>
<b>Ouest de l'Eure</b>	<p>Le but des actions à mener a été clairement défini : mettre en évidence les <b>spécificités</b> de chacun en prenant en compte les actions des autres Réflexion sur l'économie du temps et des moyens : proposer de faire les réunions SPO en même temps que le SPEL =&gt; SPOEL ? En parallèle, une démarche d'immersions semble pouvoir se construire. Une expérimentation pourra être menée à la rentrée. <b>Dates des réunions</b> : 25 Mars, 7 Juin, date du prochain SPEL Bernay ?</p>

<p><b>Vernon-Gisors</b></p>	<p>Elaboration d'une grille de contextualisation des demandes des usagers, permettant à chacun de se positionner par rapport au champ d'intervention de l'autre. Le but est d'organiser le renvoi vers le partenaire le plus approprié. Afin de faire part aux opérateurs de l'outil et de présenter la structure, des échanges sont envisagés : déplacement du/de la responsable de structure. Dans un premier temps, l'outil reste à perfectionner</p> <p>Une réunion de <b>présentation collective</b> (« SPO : matinée d'échanges et de convivialité ») va être organisée le 7 Octobre.</p> <p>Alternance entre moments de présentation et d'échanges entre opérateurs et entre responsables de structures.</p> <p>La fiche de suivi utilisée dans le cadre de la plateforme de suivi des décrocheurs fait également l'objet d'une réflexion pour être adaptée et utilisée dans le cadre du SPO</p> <p><b>Dates des réunions</b> : 13 Mars, 26 Mars, 30 Avril, 11 Juin, 9 Juillet.</p>
-----------------------------	--

Source : Plateforme du SPO Haut-Normand

On constate l'enclenchement d'une dynamique : présentation collective, immersion, outil commun, repérage de problématique et des spécificités. Ce phénomène est également valable pour les autres régions, en témoigne le rapport 2013 du DIO (« analyse des effets de la labellisation ». - pp. 49-54).

### **Témoignage du Comité Technique Régional sur la mise en place du SPO**

***En Haute-Normandie, la volonté a été de mener un travail partenarial régional dès la parution des décrets et arrêtés en mai 2011.***

Le **CPRDF** adopté en mai 2011, fixait déjà un objectif de fédération des acteurs de l'Accueil, Information, Orientation avec la coordination de la cité des Métiers. Les **grands réseaux de l'AIO** qui sont aussi membres du GIP cité des Métiers (Pôle emploi, Rectorat, Office Nationale d'Information sur les Enseignements et les Professions, Association Régionale des Missions Locales, Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, Centre Régional d'Information Jeunesse), sous l'impulsion de la cité, se sont alors concertés pour mettre en place une démarche régionale et territoriale de mise en œuvre du Service Public de l'Orientation.

#### **Cette démarche régionale a un double objectif**

- **donner de la cohérence au dispositif « Orientation pour tous »,**
- **et faciliter la déclinaison territoriale du SPO.**

Les « têtes de réseaux », constituant un comité technique régional élargi à la Direccte, la Région, le Crefor et la DRJSCS ont signé une convention régionale formalisant leur volonté commune de mise en place du SPO. **Les premiers travaux de ce comité régional ont été d'informer les structures territoriales de l'AIO au travers des SPEL et de proposer des documents supports communs notamment pour les dossiers de labellisation par territoire.**

**Sur la base de ces documents communs, les territoires, selon le découpage des SPEL, ont élaboré leur convention territoriale sur l'ensemble de la Haute-Normandie.**

La volonté a été d'inclure aussi des structures au titre de **partenaires associés**, qui souhaitent faire partie du SPO et qui sont des **experts ressources d'un « second cercle »** identifiés et mobilisables sur la démarche de mise en place du SPO.

**La labellisation des structures par territoires a été arrêtée par le Préfet de Région en décembre 2012.**

---

Un courrier commun Etat/Région accompagnait cet arrêté préfectoral.

Après un temps de diffusion de l'information, de réflexion et d'appropriation du label, la cité des Métiers, au nom du Comité technique régional SPO, a proposé à l'ensemble des signataires des conventions territoriales de se réunir, par territoire, pour construire une démarche de lancement des travaux opérationnels.

**Actuellement, les 9 territoires identifiés ont entrepris des démarches.**

De manière générale, elles visent une meilleure connaissance des structures entre elles et une mise en évidence des complémentarités de chacun vis-à-vis de leurs publics traditionnellement accueillis.

Les démarches **d'immersion, de construction d'outils communs** ou encore de **réunion de présentation** permettent d'approfondir les connaissances en termes de fonctionnement, d'organisation et d'offre de services de chaque structure.

La volonté du comité technique régional est de poursuivre ce travail de fond sur le développement de la coordination entre les acteurs parce que celui-ci est de toute façon indispensable quelle que soit l'évolution des compétences entre les institutions.

**Au fil des travaux, la nécessité de développer le travail partenarial apparaît davantage confirmée et partagée par la grande majorité des acteurs.**

Si chacun s'accorde à dire qu'un **partenariat existait préalablement au SPO**, ce dernier permet de **relancer une dynamique** dans les actions et réinterroge les pratiques partenariales pour un meilleur service aux publics.

La prise en compte de l'expertise de chacun des acteurs de l'AIO, qui passe par un **renforcement des partenariats existants**, permettra **d'élargir la culture professionnelle** des différentes structures.

De même, **un travail sur les champs d'intervention de chacun constituera un élément de lisibilité** bénéfique pour les usagers qui ont tendance à s'égarer et ne pas faire la différence entre les structures.

De manière globale, nous considérons que la démarche partenariale régionale constitue une nouveauté dans le fonctionnement de l'AIO. Dans un système visant une meilleure coordination entre les partenaires territoriaux,

### ***La mise en place d'une cohérence régionale constitue un élément facilitateur.***

---

Dans cette même optique, le GIP cité des Métiers a fait la **demande de fonds européens** pour financer 50% d'

### **Un poste d'une conseillère en charge du développement partenarial dont les missions sont axées sur l'animation régionale du SPO.**

C'est grâce à la participation aux comités techniques territoriaux et à l'apport d'un appui technique et méthodologique quant aux besoins recensés pour la mise en place opérationnelle du SPO que **cette personne assure un lien entre tous les territoires** et donc une réelle cohérence régionale (création d'outils, centralisation des documents, diffusion de l'information, etc.).

Ce rôle ne peut se substituer à l'autonomie revendiquée légitimement par les structures au sein de chaque territoire. Celle-ci a été formalisée dans la convention territoriale au travers notamment de la prise en charge des comptes rendus des travaux et de l'animation que les partenaires ont choisi d'assurer de manière collégiale et partagée à tour de rôle. **La prise en charge autonome de l'animation par chacun des territoires gagnerait à être définie plus précisément** afin de faciliter la production de travaux territoriaux.

### **Toujours dans l'optique d'une meilleure connaissance entre les structures et d'un renforcement des partenariats entre elles,**

une **plateforme collaborative**<sup>8</sup> sera prochainement mise en fonction (spo-hn.fr). Celle-ci est créée en partenariat avec la CCIR Haute-Normandie (base « Mérézo »). Cet outil a pour vocation de fédérer les acteurs du champ de l'AIO en étant un espace de travail partagé et collaboratif.

Les échanges entre les acteurs agissant dans le cadre du SPO font également l'objet d'une réflexion avec le Crefor (Carif-Oref), au travers notamment de sa mission de **professionnalisation des acteurs**.

En conclusion, la mise en œuvre du label « Orientation pour tous » constitue un **travail long mais un formidable levier pour faire évoluer positivement le paysage de l'information et de l'orientation** afin d'apporter un service de plus grande qualité à l'ensemble des usagers.



Article du CTR SPO, Septembre 2013

---

<sup>8</sup> C'est un outil à destination des professionnels du SPO qui regroupe les travaux en cours des différentes zones labellisées : convention de partenariat, compte-rendu de comité technique.....On y trouve également les textes officiels. Elle donne l'occasion aux professionnels de communiquer, partager et travailler ensemble à l'échelle locale et régionale comme le suggéraient les textes.

En Haute-Normandie, le **CPRDFP** (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles) a, de son côté, souligné **l'intérêt des coopérations** entre les acteurs de l'AIO au bénéfice de tous les publics dans leurs parcours vers l'emploi.

**« Les partenaires, dont la mission première ou la fonction est d'accueillir, d'informer et d'orienter, intensifient leur travail en commun sur le service public de l'orientation afin d'apporter une réponse qui conjugue les compétences de chacun et le maillage territorial qu'ils représentent collectivement. ».**

**SOMMAIRE**

## TOUR D'HORIZON DES REGIONS

---

Pour certaines régions qui avaient déjà établi des partenariats (CIO, Pôle emploi, Mission Locale...), la mise en place a été plus rapide. Pour d'autres, le travail était à faire, il fallait tisser des liens, vaincre certaines résistances et rassurer la plupart des organismes qui se sentaient légitimes à faire partie du SPO.

C'est pourquoi sa mise en place s'est faite très progressivement comme on peut le constater dans les deux tableaux qui suivent. Ceux-ci détaillent très précisément les cheminements en région.

L'étude des CPRDF, quant à elle, montre que la question de l'orientation est très prégnante mais pas toujours traité par le prisme du SPO.

### Des engagements variables

#### Points sur les labellisations

---

##### Au 10 octobre 2011

Le [rapport](#) du DIO, du 10 octobre 2011, fait le **point sur l'hétérogénéité des contextes régionaux en matière de labellisation des organismes d'orientation.**

Sur 26 régions métropolitaines et ultra-marines, **seules 4 ne se sont pas encore mises en ordre de marche.**

**Dans 16 régions, le CCREFP s'est doté d'une commission spécialisée sur l'AIO<sup>9</sup>, 2 autres doivent le faire à brève échéance.**

« Il est important de signaler que **les labellisations se préparent selon des modèles variés.** C'est la raison pour laquelle il n'est pas apparu opportun d'élaborer une procédure unique et normative », conclut le délégué.

Source : *Orient'actuel* n° 7 novembre 2011

##### Au 20 mars 2012

**Les informations ont été recueillies à partir de 3 sources :**

- Le secrétariat permanent des **CCREFP**
- Les membres du « groupe info » du réseau des **Carif-Oref**
- Les sites internet des **CCREFP, Direccte, Région et Carif**

---

<sup>9</sup> C'est le cas pour la Haute-Normandie



Région	Travaux conduits pour la labellisation « Orientation pour tous – pôle information et orientation sur les métiers et les formations	Nombre de dossiers labellisés
Alsace		
Aquitaine	<p>10 dossiers ont eu un avis favorable de la Commission Orientation du CCREFP le 16 février 2012, <b>8 réseaux ont été labellisés par le Préfet en date du 8 mars 2012, 2 réseaux en date du 15 mars 2012.</b></p> <p>6 dossiers passeront en Commission le 30 mars 2012.</p> <p>Les dossiers des 5 derniers réseaux passeront en Commission fin avril/début mai 2012.</p> <p>Il s'agit de la totalité des 21 réseaux locaux constitués avec Pole Emploi, CIO, Missions Locales, CRIJ et CAP EMPLOI.</p> <p>Ces réseaux pour 2012 sont constitués au maximum de PE, CIO, ML, BIJ/PIJ, Cap emploi et Fongecif. Ils pourront être élargis à partir de 2013 à d'autres partenaires.</p>	10
Auvergne	<p>Les cinq premiers dossiers (Moulin, Vichy, Issoire, Yssingeaux et Ambert) ont été examinés par le CCREFP lors de sa séance du 1er mars 2012. La date du prochain comité plénier est fixée au 22 mars 2012.</p> <p><b>Le dossier portant sur le territoire de Livradois-Forez a reçu un avis favorable du CCREFP le 1er Mars. Le Préfet a labellisé le dossier dans un arrêté daté du 15 mars 2012.</b></p>	1
Basse Normandie	<p>Une commission temporaire, validée par le comité plénier le 10 juin 2011 aborde le champ de l'AIO (accueil, information, orientation). Présidée par M. Martial SALVI – Chef du SAIO - pour le Rectorat, cette commission accompagne notamment la procédure de labellisation « orientation pour tous » et suit les démarches de mise en place d'une <b> cité des Métiers régionale.</b></p>	
Bourgogne	<p>Une commission d'examen des dossiers était prévue le 16 mars, mais au 15 février (date limite d'envoi des dossiers), la Direccte n'a reçu aucun dossier. La commission est donc annulée. En revanche, 2 autres commissions sont prévues, en <b>juin et en octobre 2012.</b></p> <p>Aucune méthode d'analyse n'a pas été définie. La première réunion de la Commission (le 2 décembre 2011) a porté uniquement sur l'examen du dossier de labellisation.</p> <p>Pour en savoir plus : site du CCREFP Bourgogne : <a href="http://ccrefp-bourgogne.org">http://ccrefp-bourgogne.org</a></p>	
Bretagne	<p>Le CPRDFP Bretagne prévoit la labellisation au niveau régional des 21 <b>réseaux des Maisons de la Formation Professionnelle.</b></p> <p>La <b>charte régionale</b> d'engagement pour le service public d'orientation signée par les partenaires du réseau des Maisons de la formation professionnelle (MFP) qui couvre la <b>totalité du territoire breton</b> avec 348 points d'accueil répartis dans les 21 pays a été conclue le 19 mars. Elle préfigure la labellisation Orientation pour tous. Enfin, des <b>chartes locales</b> seront conclues dans chaque breton. La première d'entre elles doit être signée le 23 mars avec la MFP du Pays d'Auray et ses 11 structures partenaires.</p> <p><b>La demande de labellisation du réseau MFP sera présentée à la commission information-orientation du CCREFP du 19 avril, puis au comité plénier du 27 avril</b></p>	
Centre	<p>Le CCREFP a mandaté la Commission « Orientation tout au long de la vie et lutte contre le décrochage » qui se réunit en sous-commission « labellisation » le 15 mars 2012, pour <b>l'examen des premiers dossiers de demande de label</b> « Orientation pour tous – Pôle information et orientation sur les formations et les métiers » et avis des membres du CCREFP.</p>	
Ile de France	<p>Durant l'année 2010 et le premier semestre 2011, le CCREFP avait missionné une première commission AIO sur l'élaboration d'un plan d'actions pour la mise en oeuvre du service public de l'orientation en Ile-de-France. Les travaux</p>	10

	<p>de cette commission avaient permis d'aboutir à un projet d'accord cadre Etat Région Partenaires sociaux et têtes de réseaux validé par le CCREFP du 20 juin 2011. Depuis ce projet d'accord n'a jamais été présenté au vote des élus du conseil régional.</p> <p>Parallèlement, durant l'année 2011 les règlements intérieurs du comité et de ses commissions ont été élaborés et validés. Parmi les missions de la nouvelle commission AIO figure sa compétence à émettre un avis sur les dossiers de demande de labellisation au nom du CCREFP.</p> <p>Au premier semestre 2012, six réunions de la commission AIO sont prévues pour élaborer une grille partagée d'analyse des dossiers, élaborer un cadre de référence commun aux réseaux demandeurs, et examiner les premiers dossiers. Un premier dossier avait été déposé début octobre 2011. Son examen a été proposé à nouveau à la commission AIO qui s'est tenue début mars. Certains membres ont fait des observations.</p> <p><b>Un arrêté, signé par le Préfet de Région le 7 mars, a acté la labellisation du SPO de Seine-et-Marne. Le groupement d'organismes (cité des Métiers, Pôle Emploi, CIO, Missions Locales et Centres d'information jeunesse) couvre 10 territoires.</b></p>	
<b>Limousin</b>	<p><b>Un dossier de demande de labellisation SPO a été présenté au CCREFP du 16 mars 2012.</b></p> <p>En Lorraine, <b>deux dossiers (bassins d'emploi de Thionville et Meuse du Nord) ont reçu un avis favorable de la Commission AIO du CCREFP le 9 mars.</b></p> <p>Partenaires sur Thionville : Pôle emploi ; CIO ; Mission Locale ; CCI ; Chambre des Métiers.</p> <p>Coordination : Pôle emploi</p> <p>Partenaires sur Meuse du Nord : Pôle emploi ; CIO ; Mission Locale ; CCI ; Chambres des métiers ; CIDFF. Partenaire associé : Cap emploi.</p> <p>Coordination : Pôle emploi</p> <p>Le dossier de l'arrondissement de Saint-Dié sera réexaminé par la commission le 27 avril après des demandes de précisions formulées aux partenaires</p>	
<b>Nord-Pas de Calais</b>	<p>Le groupe thématique SPO de la commission 1 « Orientation tout au long de la vie, Attractivité des métiers et information » du CCREFP s'est réuni le 5 janvier 2012. Ont été présentés pour amendement et/ou validation : la charte de l'accueil, de l'information et du conseil en orientation de la région NPdC, les cahiers des charges des coordinations territoriales et de l'animation régionale, le dossier type de demande de label et la convention multipartite territoriale type.</p> <p>Ces éléments ont été modifiés et validés en C1 le 22 février 2012.</p> <p>Les coordinateurs territoriaux seront nommés officiellement par l'Etat et la Région début mars 2012.</p> <p><b>L'animation régionale est portée par le C2RP (réseau des Carif-Oref).</b></p> <p>Le 15 mars : séminaire à destination des chargés de mission territoriaux de l'Etat et de la Région et des coordinateurs territoriaux pour lancement de la démarche dans les 15 territoires.</p> <p>Le 22 mars matin : Rendez-vous du C2RP sur « Le Service Public de l'Orientation et les territoires » à destination de l'ensemble des professionnels de la formation, de l'emploi et de l'orientation de la région.</p> <p>Un travail est réalisé en parallèle par un <b>Groupe Projet Ressources sur un référentiel accueil, sur la culture commune inter-réseaux,...</b></p> <p>L'animation régionale appuiera les coordinateurs sur le montage des dossiers de demande de label.</p> <p><b>La labellisation devrait être effective pour les 15 zones d'emploi formation en juin 2012.</b></p>	
<b>Pays de la Loire</b>	<p><b>Le processus de labellisation est moins avancé en Pays de la Loire.</b></p> <p>Il a été constitué une <b>commission spécialisée au sein du CCREFP</b>. Un groupe de travail interréseaux de l'AIO a rédigé une <b>charte régionale</b> (il va continuer</p>	

	à travailler sur l'offre de service et les modalités de coordination). Des réunions départementales des structures de l'orientation auront lieu le mois prochain pour les informer sur la démarche régionale et les modalités de labellisation.	
<b>Picardie</b>	<p><b>Le réseau territorial d'orientation du Saint-Quentinois labellisé le 5 mars 2012</b></p> <p>Le réseau labellisé est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois – Cité des Métiers</li> <li>les CIO de Saint-Quentin et Tergnier ;</li> <li>les agences de Pôle Emploi de Saint-Quentin Cordier et Saint-Quentin Péri ;</li> <li>le service Mission Locale de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois ;</li> <li>le Point Information Jeunesse de Bohain.</li> </ul>	<b>1</b>
<b>Poitou-Charentes</b>	<p>En Poitou-Charentes, le CCREFP a précisé ses modalités d'instruction (<a href="http://www.arftlv.org/Dossier_Thematique/288/Service_Public_Orientation_SPO.aspx">http://www.arftlv.org/Dossier_Thematique/288/Service_Public_Orientation_SPO.aspx</a>).</p> <p>Un <b>premier dossier a été envoyé à la Direccte à la fin du mois d'octobre</b>. Un comité d'instruction (composé par le CCREFP et reprenant un représentant de chaque collège du CCREFP) s'est réuni mi novembre pour un examen (audition des candidats) en commission du CCREFP fin novembre. Lors de cet examen, la commission a souhaité procéder à un ajournement du dossier pour complément d'information.</p> <p>La commission a décidé d'organiser un séminaire régional pour avancer collectivement sur un "cadre de référence commun et partagé sur le SPO". Ce séminaire, organisé le 1er février en présence du DIO, a réuni 102 participants (membres du CCREFP et acteurs régionaux de l'AIO). <b>Le cadre de référence a été validé à l'unanimité par le Comité plénier du 19 mars</b>. Il est téléchargeable sur le site de l'ARFTLV (réseau des CARIF-OREF) et du CCREFP Poitou-Charentes.</p> <p><b>2 dossiers (au moins) devraient être examinés lors de la commission du mois d'avril.</b></p>	
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<p><b>Cité des Métiers de Marseille : première labellisation dans le cadre de la mise en oeuvre du SPO en région</b></p> <p>Il s'agit ici du site de Marseille, cette labellisation ne concerne pas l'ensemble des centres associés en région.</p> <p>La Commission AIO du CCREFP, a validé dans sa séance du 5 janvier 2012, <b>l'accord cadre régional</b>, qui définit les principes et les modalités du service public d'orientation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.</p> <p>Cet accord cadre sera complété par des conventions de partenariat, permettant à chaque opérateur de formaliser sa réponse SPO, au regard d'un découpage territorial pré-défini par la Commission régionale.</p>	<b>1</b>
<b>Rhône-Alpes</b>	<p>En Rhône-Alpes, le <b>périmètre des Zones Territoriales Emploi Formation</b> a été retenu.</p> <p>Une <b>convention type de partenariat</b>, un modèle de diagnostic et un dossier type de demande d'attribution du Label ont été élaborés</p> <p>Le calendrier d'envoi des dossiers est organisé en 4 tranches en 2012.</p> <p>Pour en savoir plus : <a href="http://www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr/spo.html">http://www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr/spo.html</a></p>	

Source : Agence Régionale de la Formation Tout au long de la Vie (réseau des CARIF-OREF), Poitou-Charentes.

[http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/2762/SPO\\_point\\_labellisation\\_regions\\_pdf.pdf](http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/2762/SPO_point_labellisation_regions_pdf.pdf)  
<http://www.arftlv.org/TWIT/13034/actu.aspx>

**5 régions sont entrées dans le processus de labellisation : Aquitaine, Auvergne, Ile de France, Picardie, Provence-Alpes-Côte d’Azur ;** d’autres comme la Basse Normandie a choisi d’avoir une cité des Métiers régionale, la Bretagne prévoit la labellisation du réseau des Maisons Formation Professionnelle. Mais dans l’ensemble, on constate une mise en marche : réflexions, chartes..., des initiatives diverses et variées qui correspondent aux spécificités du territoire.


**Entre mars 2012 et juin 2013, la progression continue**

Région	Travaux conduits pour la labellisation « Orientation pour tous – pôle information et orientation sur les métiers et les formations	Nombre de dossiers labellisés
Alsace	<p><b>L'analyse du dossier de demande est réalisée par un groupe de travail constitué de la Direccte, du Rectorat, de la DRJSCS et de la Région.</b> Il analyse le dossier sur la base d'une grille établie par un second groupe de travail constitué à partir d'une autre commission restreinte du CCREFP.</p> <p>Un dossier de demande de labellisation déposé pour le territoire de Mulhouse a été examiné lors d'une réunion mi-février de la commission spécialisée du CCREFP. L'arrêté préfectoral de labellisation a été pris le 19 mars 2012. <b>La coordination est assurée par la Maison de l'emploi et de la formation du Pays de la région mulhousienne. Il associe les structures suivantes :</b> Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes Diplômés (AFIJ) ; Cap Emploi Alsace (Action et Compétence) ; Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse ; Centre d'Information et d'Aide à la Recherche d'Emploi (CIAREM) ; CIO du Bollwerk ; CIO de la Cité ; Chambre de Métiers d'Alsace ; Centre de Réadaptation de Mulhouse ; Espace et Développement ; Fongecif Alsace ; Orientoscope ; Pôle Emploi (sites de : Mulhouse Centre ; Mulhouse Drouot ; Mulhouse Lavoisier ; Mulhouse Nord) ; Service d'Information et d'Orientation de l'Université de Haute-Alsace ; Sémaphore Mulhouse Sud Alsace ; Réagir Emploi Formation.</p> <p><b>Par un arrêté du 8 octobre 2012,</b> le Préfet a attribué le label au groupement d'organismes partenaires du pôle information orientation sur les formations et métiers de Saverne composé des organismes suivants : la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne, le CIO de Saverne, l'agence locale Pôle Emploi de Strasbourg, la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau, le Fongécif Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace.</p>	2
Aquitaine	<p><b>Les dossiers des 5 derniers réseaux ont été labellisés</b> par des arrêtés datés du 27 juillet 2012 : Bergerac ; Villeneuve sur Lot ; Marmande ; Pau ; Pays Basque.</p> <p>Il s'agit de la totalité des 21 réseaux locaux constitués avec Pole Emploi, CIO, Missions Locales, CRIJ et CAP EMPLOI.</p> <p><b>Ces réseaux pour 2012 sont constitués au maximum de Pôle Emploi, CIO, ML, BIJ/PIJ, Cap emploi et Fongecif. Ils pourront être élargis à partir de 2013 à d'autres partenaires.</b></p> <p>Pour en savoir plus : <a href="http://www.idf.direccte.gouv.fr/les-reseaux-labellises-orientation-pour-tous-en-aquitaine.html">http://www.idf.direccte.gouv.fr/les-reseaux-labellises-orientation-pour-tous-en-aquitaine.html</a></p>	21
Auvergne	<p>Un arrêté du 5 avril attribue le label au bassin d'Yssingaux-Monistrol. Le réseau est coordonné par le CIO et le service est rendu en 3 lieux : Mission Locale de la jeune Loire et ses rivières d'Yssingaux, CIO d'Yssingaux et Pôle Emploi d'Yssingaux-Monistrol.</p> <p>Un arrêté attribue le label au bassin d'Issoire. <b>Le réseau est coordonné par le CIO</b> et le service est rendu en 3 lieux : Mission Locale, CIO et Pôle Emploi</p>	7

	<p>d'Issoire.</p> <p>Un arrêté du 3 mai attribue le label au groupement de Vichy, avec pour lieux d'accueil le CIO, la Mission locale, l'agence Pôle emploi de Vichy et celle de Cusset.</p> <p>Un arrêté du 2 juillet attribue le label au groupement de Brioude dont les partenaires (CIO, Pôle Emploi et Mission locales de Brioude) sont <b>coordonnés par la Mission Locale</b>.</p> <p>Un arrêté du 9 juillet attribue le label au groupement du bassin du Puy-en-Velay dont les partenaires (CIO, Pole emploi et Mission Locale du Puy-en-Velay) sont <b>coordonnés par le CIO</b>.</p>	
<p><b>Basse Normandie</b></p>	<p>Un arrêté du 19 mars attribue le label au territoire du Comité Local Emploi et Formation (<b>CLEF</b>) du Cotentin. Le groupement « Orientation pour tous » en Cotentin, pour répondre à sa mission, est constitué d'une part <b>d'organismes généralistes et spécialistes</b> (Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin, Mission locale du Cotentin, CIO de Cherbourg, Point Information Jeunesse, Maison de la Jeunesse et de la Culture, Pôle Emploi) et d'autre part, d'organismes spécialistes (une permanence du Fongecif et quelques antennes de la Mission locale du Cotentin).</p> <p>Un arrêté du 25 juillet 2012 attribue le label aux territoires des Comités Locaux Emploi et Formation (CLEF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du Sud Manche où le groupement « Orientation pour tous » du Sud Manche, pour répondre à sa mission, est constitué d'une part d'organismes généralistes et spécialistes (Mission locale du Sud Manche et de Granville, le CIO d'Avranches, les Points Information Jeunesse d'Avranches et de Saint Hilaire du Harcouët, des Pôles Emploi d'Avranches et de Granville) et d'autre part, d'organismes spécialistes (une permanence du Fongecif CITIS à la Mission locale et à la CCI de Granville).</li> <li>- Du Bocage Virois où le groupement « Orientation pour tous » du Bocage Virois, pour répondre à sa mission, est constitué d'une part <b>d'organismes généralistes et spécialistes</b> (La Mission locale du Bessin au Virois et de l'antenne Condé/Falaise de la mission locale de Caen la mer Calvados Centre, le CIO de Vire, le Point Information Jeunesse de Vire et le Pôle Emploi de Vire) et d'autre part, d'organismes spécialistes (une permanence du Fongecif et du FPSR – Fédération pour la Préparation et la Suite du Reclassement).</li> <li>-Du Bessin où le groupement « Orientation pour tous » du Bessin, pour répondre à sa mission, est constitué d'une part d'organismes généralistes et spécialistes (La Mission locale du Bessin au Virois, le CIO de Bayeux et le Pôle Emploi de Bayeux) et d'autre part, d'organismes spécialistes aux personnes en situation de handicap (FPSR – Fédération pour la Préparation et la Suite du Reclassement).</li> <li>-Du Pays d'Auge où le groupement « Orientation pour tous » du Pays d'Auge, pour répondre à sa mission, est constitué d'une part d'organismes généralistes et spécialistes (les Missions locales de la Baie de Seine et du Sud Pays d'Auge, du CIO de Lisieux, du Point Information Jeunesse de Lisieux et Touques et des agences Pôle Emploi de Lisieux et d'Honfleur) et d'autre part, d'organismes spécialistes telles que le Fongecif mais non signataires.</li> </ul> <p>Un arrêté du 6 aout 2012 attribue le label au CLEF Caen Falaise. Le groupement Caen Falaise, pour répondre à sa mission, est constitué d'organismes généralistes : le CIO d'Hérouville/CIDEME, la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, la Mission locale Caen la mer Calvados Centre, le CIO Caen 1, le CIO Caen 2, le réseau information Jeunesse (Centre Régional Information Jeunesse, les Points information jeunesse de la Grâce de Dieu, de Giberville, de Mondeville, de Falaise et de Ouistreham) ainsi que des agences Pôle Emploi du CLEF de Caen Falaise.</p> <p><b>Un arrêté du 20 septembre 2012 attribue le label</b> au CLEF du Centre Manche. Le groupement du Centre Manche est constitué des Missions Locales de Saint-Lô et de Coutances, des agences Pôle Emploi de Saint Lô et</p>	<p><b>7</b></p>

	de Coutances, du Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Lô, du Bureau Information Jeunesse de Saint Lô, des Points Information Jeunesse de Coutances – Les Unelles et de Carentan ainsi que du Fongecif.	
<b>Bourgogne</b>	Pour en savoir plus : site du CCREFP Bourgogne : <a href="http://ccrefp-bourgogne.org">http://ccrefp-bourgogne.org</a>	
<b>Bretagne</b>	<p>La demande de labellisation du réseau MFP a été présentée à la commission information-orientation du CCREFP du 19 avril, puis au comité plénier du 27 avril qui a donné un avis favorable à la labellisation du réseau.</p> <p><b>L'arrêté du Préfet en date du 21 mai labellise l'ensemble du réseau MFP et ses 21 maisons</b> (Pays d'Auray, de Brest, de Brocéliande, du Centre Bretagne, du Centre Ouest Bretagne, de Cornouaille, de Dinan, de Fougères, de Guingamp, de Lorient, de Morlaix, de Ploermel, de Pontivy, de Redon, de Rennes, de Saint Briec, de Saint Malo, du Trégor Goelo, des Vallons de Vilaine, de Vannes, de Vitré).</p> <p>Pour en savoir plus :  <a href="http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_142196/un-nouveau-service-public-regional-dorientation?lg=fr&amp;customcid=TF071112_5052">http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_142196/un-nouveau-service-public-regional-dorientation?lg=fr&amp;customcid=TF071112_5052</a></p>	<b>21</b>
<b>Centre</b>	<p><b>Le 7 juin 2012, ont été labellisés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire de Brenne Boischaud sud. Sont partenaires : les CIO d'Issoudun et du Blanc, les PAIO d'Argenton sur Creuse et celle du Blanc, les agences de Pôle Emploi d'argenton sur Creuse, de Châteauroux Cantrelle et de Châteauroux Colbert et le Relais Brenne Initiative Jeunes</li> <li>- Le territoire de Châteauroux. Sont partenaires : le CAD de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Indre, les CIO d'Issoudun, de Châteauroux et du Blanc la Mission Locale de Châteauroux, OHE Prométhée Indre, le point A de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre, le Point Information jeunesse de Déols, les agences de Pôle Emploi de Châteauroux Cantrelle et Colbert et le Relais Brenne Initiative Jeunes</li> <li>- L'arrondissement d'Issoudun. Sont partenaires : le CIO d'Issoudun, la Mission Locale d'Issoudun, le Point Information jeunesse d'Issoudun, l'agence de Pôle Emploi d'Issoudun</li> <li>- Le bassin d'emploi de Pithiviers. Sont partenaires : le CIO de Pithiviers, la Mission Locale du Pithivierais, l'agence de Pôle Emploi de Pithiviers, les Points Information jeunesse intercommunaux de Pithiviers et de Malesherbes</li> <li>- Le bassin d'emploi de Tours. Sont partenaires : le Point Information jeunesse d'Indre-et-Loire, le CAD de la chambre des métiers et de l'artisanat d'Indre et Loire, les CIO de Joué-lès-Tours et de Tours, la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) de l'Université François Rabelais de Tours, la Mission Locale de Touraine, l'agence spécialisée de Pôle Emploi Indre-et-Loire.</li> </ul> <p><b>Le 12 Juillet 2012, le Préfet à labellisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les structures membres du groupement de l'arrondissement de Vendôme : le CIO de Vendôme, la Mission Locale du Vendômois, le Point Information Jeunesse de la Communauté de communes des Collines du Perche, le Point Information Jeunesse de la Communauté du Pays de Vendôme et l'agence Pôle Emploi de Vendôme</li> <li>- Les structures du groupement de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay : le CIO de Romorantin-Lanthenay , la Mission Locale du Romorantinais , le Point Information Jeunesse de Romorantin-Lanthenay , et l'agence Pôle Emploi de Romorantin-Lanthenay</li> </ul> <p><b>Le 26 octobre 2012, le Préfet à labellisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les structures membres du groupement du territoire du Pays Loire Touraine (Amboise) : le CIO d'Amboise, la Mission Locale Loire Touraine d'Amboise et l'Agence Pôle Emploi d'Amboise</li> <li>- Les structures membres du groupement du territoire du Pays de</li> </ul>	<b>15</b>

	<p>Touraine Côté Sud (Loches) : le Centre d'Aide à la Décision de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire à Beaulieu les Loches, le CIO de Loches, la Mission Locale de la Touraine Côté Sud à Beaulieu les Loches et l'Agence Pôle Emploi de Loches</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les structures membres du groupement de l'arrondissement de Blois : le Bureau Information Jeunesse du Loir-et-Cher à Blois, le Centre d'Aide à la Décision de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher à Blois, le CIO de Blois, la Mission Locale du Blaisois, le Point Information Jeunesse de Contres, les Agences Pôle Emploi de Blois Lyautey et de Blois Racine et Prométhée Loir-et-Cher (Cap Emploi et Sameth)</li> <li>- Les structures membres du groupement du territoire du Montargis et du Giennois : le Centre d'Aide à la Décision de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret, le CIO de Montargis-Gien, la Mission Locale de Montargis Gien (AIJAM) et les Agences Pôle Emploi de Gien et de Montargis</li> </ul> <p>Pour en savoir plus  <a href="http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueilleitoilepro/animation-des-reseaux/cooperation-reseaux/SPO">http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueilleitoilepro/animation-des-reseaux/cooperation-reseaux/SPO</a></p>	
<b>Champagne Ardenne</b>	<p><b>Une Charte régionale a été signée, le 20 septembre 2012</b>, par l'Etat, le Rectorat, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, le Pôle emploi, l'association des missions locales et le CRIJ permet de fédérer ces structures qui composent le Service Public d'Orientation. Afin de pouvoir au mieux respecter ces engagements un comité stratégique régional a été mis en place. Il regroupe l'ensemble des partenaires signataires de la charte.</p> <p>Pour en savoir plus :  <a href="http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/index.php/sgar/site/sgar/home/les_dossiers/emploi_et_formation_professionnelle/le_service_public_de_l_orientation">http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/index.php/sgar/site/sgar/home/les_dossiers/emploi_et_formation_professionnelle/le_service_public_de_l_orientation</a></p>	
<b>Corse</b>	<p>La procédure de labellisation des dossiers « territoriaux » qui couvrent la totalité de la Corse a abouti avec succès. Le circuit des signatures de la <b>charte régionale</b> et des groupements d'opérateurs s'est achevée. Le Préfet a signé le 22 juin 2012, 5 arrêtés pour les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone d'emploi d'Ajaccio. Le groupement est coordonné par l'association A MURZA, le CIO d'Ajaccio et la Mission Locale d'Ajaccio. Il regroupe en outre : le Fongecif Corsica, la Chambre de commerce et d'industrie de la Corse du Sud, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corse du Sud, le Centre Régional d'information Jeunesse, le Point Information Jeunesse de Peri, Pôle Emploi Ajaccio et le Réseau académique des CIO de Corse</li> <li>- Zone d'Emploi de Balagne. Le groupement, coordonné par la Mission Locale rurale de Haute-Corse, regroupe : le Fongecif Corsica, l'association A MURZA, la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute Corse, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Corse et Pôle Emploi</li> <li>- Zone d'emploi du grand Bastia. LE groupement est coordonné par le Pôle Emploi de Bastia sud et nord, la Mission Locale de Bastia et l'association A MURZA. Il associe : le Fongecif Corsica, la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute Corse, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Corse, le Centre Régional d'information Jeunesse, le Point Information Jeunesse de Folelli, le Point Information Jeunesse d'Oletta, le Réseau académique des CIO de Corse et le CIO de Bastia</li> <li>- Zone d'emploi de Corte Plaine orientale. Le groupement est coordonné par la Mission Locale rurale de Haute Corse et associe : l'association A MURZA, la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute Corse, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Corse, Pôle Emploi de Prunelli di Fiumorbu, l'Agence relais Pôle Emploi de Corte, le Réseau académique des CIO de Corse, le Bureau Information Jeunesse de Corte et le Point Information Jeunesse (AFARIF)</li> </ul>	<b>5</b>

	- Zone d'emploi du sud de la Corse. Le groupement est coordonné par Pôle Emploi Propriano et la Mission Locale de Porto Vecchio Sud Corse. Il associe : le Fongecif Corsica, l'association A MURZA, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Corse du Sud, le Pôle Emploi de Porto Vecchio, le Réseau académique des CIO de Corse et la Chambre de commerce et d'Industrie de la Corse du Sud	
<b>Franche Comté</b>	La commission orientation formation du CCREFP est chargée de l'avis SPO. Des réflexions sont engagées depuis l'automne pour préparer le travail de la commission et un groupe issu de la commission est chargé de préparer l'avis. Des réunions trimestrielles sont organisées pour l'étude des dossiers. <b>Un arrêté du 10 avril 2012 labellise</b> le groupement du bassin de Belfort Montbéliard composé de : la Cité des Métiers Nord Franche Comté (MIFE de Belfort et Maison de l'emploi du Pays de Montbéliard) ; Pôle Emploi (pour six agences du bassin d'emploi de Belfort et Montbéliard) ; Missions Locales (Héricourt, Pays de Montbéliard, Territoire de Belfort) ; Réseau Information Jeunesse (BIJ Montbéliard et Belfort) ; CIO de Belfort et Montbéliard. <b>Un arrêté du 29 octobre 2012 labellise</b> le groupement du bassin de Besançon composé de : la Mission Locale espace jeune du bassin du Grand Besançon (Besançon, Amancey, Baume-les-Dammes, Ornans, Quingey), du CIO de Besançon, des agences Pôle Emploi de Besançon-Themis, Besançon-Palente et Besançon-Planoise, du Centre Régional d'Information Jeunesse en Franche Comté (Besançon-Centre, Besançon-Planoise, Quingey), du Pôle économie-emploi-insertion du Pays du Doubs central (Baume-les-Dames, Bouclans, Clerval, Rougemont, Roulans, Sancey-le-Grand)	<b>2</b>
<b>Guadeloupe</b>	<b>Dossier de convention et de labellisation pour chaque bassin d'emploi</b> et de formation avec la participation de la Cité des Métiers, des CIO, des Missions Locales et du Réseau Information Jeunesse. L'ensemble étant coordonné par la Cité des métiers.	
<b>Guyane</b>	<b>L'instruction des demandes est confiée à la Direccte</b> , commission AIO du CCREFP animée par la DRJSCS.	
 <b>Haute Normandie</b>	Dans un arrêté daté du 22 novembre 2012, le Préfet de Région attribue le label aux groupements suivants <sup>10</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire du SPEL d'Elbeuf</li> <li>- Territoire du SPEL de Vernon-Gisors,</li> <li>- Territoire du SPEL du « Grand Rouen »,</li> <li>- Territoire des SPEL Caux-Austreberthe, Lillebonne et Fécamp,</li> <li>- Territoire du SPEL du Havre,</li> <li>- Territoire du SPEL de Louviers-Val de Reuil,</li> <li>- Territoire du SPEL d'Evreux,</li> <li>- Territoire du SPEL de l'ouest de l'Eure,</li> <li>- Territoire du SPEL de Dieppe,</li> </ul>	<b>9</b>
<b>Ile de France</b>	<b>La cité des Métiers de la Villette a déposé une demande de labellisation</b> qui sera examinée lors d'une prochaine réunion de la commission AIO du CCREFP.	<b>1</b>
<b>La Réunion</b>	L'île de la Réunion est maillée <b>en quatre territoires</b> dont trois disposent d'un projet déjà bien élaboré	
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>Une analyse de la faisabilité de la mise en oeuvre du SPO</b> a été décidée d'un commun accord par l'Etat et la région. Ce <b>travail est en cours sur 3 territoires</b> (Haute vallée de l'Aude, bassin d'emploi de Sète et agglomération de Nîmes).	
<b>Limousin</b>	<b>Des projets sont en cours de montage</b> : les maisons de l'emploi d'Aubusson et de Saint-Yriex	<b>1</b>

<sup>10</sup> Voir pp 6-7 pour la constitution détaillée des territoires ainsi que leurs partenaires



Lorraine	<p>En Lorraine, la démarche de mise en réseau des différentes structures de l'Accueil, l'Information et de l'Orientation (AIO) a été amorcée, par l'Etat et la Région, dès 2008, et a abouti à plusieurs réalisations : l'édition d'un <b>annuaire régional des structures de l'AIO</b> présenté par territoire et public, l'élaboration et la <b>signature d'une charte régionale de l'AIO par 17 structures lorraines, la création d'un site internet « Orientation et formation tout au long de la vie »</b>, regroupant des informations issues des différentes réseaux, l'installation de comités locaux de l'AIO (CLAIO) visant à permettre aux professionnels, signataires de la charte, de mieux se connaître et de travailler ensemble pour améliorer le service rendu à l'utilisateur, quel que soit son statut. En 2011, <b>l'élaboration et la signature du CPRDFP confirme la volonté de valider le travail ainsi effectué, et de l'inscrire dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires fixées par le décret de mai 2011.</b></p> <p>Pour le processus de labellisation SPO, ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un groupe régional technique d'appui composé de la Région Lorraine, du réseau des Missions locales, du Carif INFFOLOR, du Rectorat, de la DRJSCS, de la Direccte et de Pôle emploi. Ce groupe a notamment été chargé de préparer tous les documents nécessaires à la demande de labellisation. Il prépare également les documents pour les Commissions AIO du CCREFP.</li> <li>- Une commission spécialisée « AIO » du CCREFP qui est co animée par la Région Lorraine et l'Etat (Education Nationale et Direccte). Cette commission a conformément au décret la mission d'étudier les dossiers de demande de label et de formuler un avis pour le Préfet.</li> </ul> <p><b>Territoires labellisés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thionville : Pôle emploi (agences de Thionville, d'Hayange et de Thionville Saint François), CIO d'Hayange, Mission Locale du Nord Mosellan antenne de Thionville, CCI de Moselle antenne de Yutz, Chambre des métiers de Moselle pôle des métiers de Thionville. Coordination : Pôle emploi</li> <li>- Meuse du Nord (arrêté préfectoral du 24 mai 2012) : Pôle emploi Verdun, CIO de Verdun, Mission Locale du Nord Meusien, CCI de la Meuse, Chambre des métiers et de l'artisanat de la Meuse, CIDFF de la Meuse. Partenaire associé : Cap emploi.</li> <li>- Saint Dié des Vosges (arrêté du 4 août 2012). Le groupement associe : l'agence Pôle Emploi de Saint Dié des Vosges, la mission Locale de Saint Dié des Vosges, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges (antenne de Sainte Marguerite) et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Vosges (antenne de Saint Dié des Vosges).</li> <li>- Grand Nancy et pays du sel et du Vernois (arrêté du 21 septembre 2012). Le groupement associe : les CIO de Nancy 1 et 2 et de Vandoeuvre, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle, le Centre Régional d'Information Jeunesse de Lorraine, la Chambre de commerce et d'Industrie, le Centre d'information sur les droit des femmes et des familles de Nancy et de Vandoeuvre, le Fongecif Lorraine, la Mission Locale du Grand Nancy et ses antennes (Plateau, Vandoeuvre, Sel et Vernois, Dombasle, Jarville La Malgrange).</li> <li>- Lunéville (arrêté du 26 septembre 2012). Le groupement associe : la Mission Locale du Lunévillois, le Centre d'Information et d'Orientation de Lunéville, la Chambre de Métiers et de l'artisanat de Meurthe et Moselle, le Chambre de Commerce et d'industrie de Meurthe et Moselle et le Point Information Jeunesse de la Vézouze.</li> <li>- Terres de Lorraines (arrêté du 27 septembre 2012). Le groupement associe : le CIO de Toul, la Chambre de Commerce et d'Industrie Diaop Toul, la Mission Locale Terre de Lorraine et Pôle Emploi.</li> <li>- Bassin d'emploi de Metz (arrêté du 17 octobre 2012). Le groupement associe les agences Pôle Emploi de Metz Sébastopol, Metz Taison, Montigny, Metz Gambetta, Metz Blida et d'Hagondange ; les CIO de Metz 1, Metz 2 gare</li> </ul>	9
----------	---	---

	<p>et de Rombas ; la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Metz ; la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Moselle ; les Missions Locales de Metz et Metz Campagne ; le Point Information Jeunesse Nord Mosellan et le Centre de Renseignement et d'Information Bureau Information Jeunesse de Metz.</p> <p>- Bassin d'Emploi de Longwy (arrêté du 14 janvier 2013). Le groupement associe : Pôle Emploi Espace Jean Monnet à Longlaville, le CIO du bassin d'emploi de Longwy, la Mission Locale du bassin de Longwy Maison de la Formation Centre Jean Monnet à Longwy, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Meurthe et Moselle, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Meurthe et Moselle Nord-Longwy.</p> <p>- Territoire de Briey (arrêté du 14 février 2013). Le groupement associe : Pôle Emploi de Briey, le CIO de Briey, la Mission Locale du bassin de Briey, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Meurthe et Moselle de Briey et le Point d'Information Jeunesse de Briey.</p> <p>Pour en savoir plus  <a href="http://www.inffolor.org/portail/professionnel/fr/vue_generique/type_aio/all">http://www.inffolor.org/portail/professionnel/fr/vue_generique/type_aio/all</a></p>	
<b>Martinique</b>	<p>Un arrêté du Préfet en date du <b>10 janvier 2013 attribue le label</b> au groupement régional constitué par convention partenarial de : Pôle Emploi Martinique, du Réseau académique des CIO de Martinique et ses antennes ; la Mission Locale du Nord Martinique (MLNM) ; la Mission Locale du Centre Martinique (MILCEM) et la Mission Locale de l'Espace Sud (MLES). <b>Le groupement est coordonné par Pôle Emploi.</b></p>	<b>1</b>
<b>Midi Pyrénées</b>	<p><b>Deux territoires expérimentaux</b>, Montauban (Tarn et Garonne) et Condom dans le Gers sont mis en place avec <b>l'appui de l'AFPA. Un programme de professionnalisation des acteurs de l'AIO, porté par le Carif-Oref, sera mis en place au second semestre 2012.</b></p>	
<b>Nord-Pas de Calais</b>	<p>Une <b>charte</b> de l'accueil, de l'information et du conseil en orientation en région Nord-Pas de Calais a été réalisée dans le cadre du CCREFP :  <a href="http://www.c2rp.fr/upload/publication/Charte%20AICO.pdf">http://www.c2rp.fr/upload/publication/Charte%20AICO.pdf</a></p> <p><b>Le 23 octobre 2012, le Préfet à labellisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les organismes partenaires du territoire de l'Artois-Ternois : CIO, Espace Info Formation, Fond de Gestion du Congé Individuel de Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse, Pôle Emploi et Université d'Artois</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire de Berck-Montreuil : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse et Pôle Emploi</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire de Bethune-Bruay : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse, Pôle Emploi et Université d'Artois</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire du Boulonnais : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse, Pôle Emploi et Université du Littoral Côte d'Opale</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire du Calaisis : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse, Pôle Emploi et Université du Littoral Côte d'Opale</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire de Lens-Liévin : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse, Pôle Emploi et Université d'Artois</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire de Saint-Omer : CIO, Espace Info Formation, Fond de Gestion du Congé Individuel de Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse, Pôle Emploi et Université du Littoral Côte d'Opale</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire du Cambrésis : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse et Pôle</li> </ul>	<b>15</b>

	<p>Emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les organismes partenaires du territoire du Douaisis : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse, Pôle Emploi et Université d'Artois</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire de Dunkerque : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Réseau Information Jeunesse, Pôle Emploi et Université du Littoral</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire de Flandres-Lys : CIO, Mission Locale, Point Information Jeunesse et Pôle Emploi</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire de Lille : CIO, Espace Info Formation, Fond de Gestion du Congé Individuel de Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse, Pôle Emploi et les Universités de Lille1, Lille 2 et Lille 3</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire de Roubaix-Tourcoing : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse et Pôle Emploi</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire de la Sambre-Avesnois : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse, Pôle Emploi et Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis</li> <li>- Les organismes partenaires du territoire du Valenciennois : CIO, Espace Info Formation, Mission Locale, Point Information Jeunesse, Pôle Emploi et Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis</li> </ul> <p>Pour en savoir plus :  <a href="http://www.c2rp.fr/upload/publication/SPO%2022%20mars%202012.pdf">http://www.c2rp.fr/upload/publication/SPO%2022%20mars%202012.pdf</a></p>	
<b>Pays de la Loire</b>	<p>Un arrêté en date du 28 mai 2013 attribue le label aux organismes suivants : CAP Emploi de Nantes ; CIO de Châteaubriant ; Fongecif Pays de la Loire ; Mission locale nord Atlantique ; Pôle Emploi Châteaubriant et Blain ; Maison de l'Economie et de l'Emploi du pays Blain ; Maison de l'Emploi du pays de Châteaubriant ; Maison de l'Emploi et de la Formation Erdre et Gesvres ; Maison de l'Emploi et du Développement du pays de Guémené Penfao.</p> <p><b>Une « charte du service public de l'orientation dans les Pays-de-la-Loire »</b> a été rédigée dans le cadre du CCREFP.  <a href="http://www.cariforef-pdl.org/telechargement/ficTelecharge_1/Documentation/SPO1/01-DOC-REGIONAUX/Charte%20r%C3%A9gionale%20SPO%20V7%20suite%20CCREFP%206-03-2012.pdf">http://www.cariforef-pdl.org/telechargement/ficTelecharge_1/Documentation/SPO1/01-DOC-REGIONAUX/Charte%20r%C3%A9gionale%20SPO%20V7%20suite%20CCREFP%206-03-2012.pdf</a></p> <p>Pour en savoir plus : <a href="http://www.cariforef-pdl.org/getPage.asp?id=1080">http://www.cariforef-pdl.org/getPage.asp?id=1080</a></p>	
<b>Picardie</b>	<p><b>Le territoire de Beauvais aurait été labellisé le 14 mai.</b> Le groupement associe : les CIO de Beauvais et de Clermont, les agences Pôle Emploi de Beauvais Mykonos et de Beauvais Delie, la Mission locale Rurale du Grand plateau Picard, le Réseau Information Jeunesse de Beauvais et la Maison de l'emploi et de la formation du pays du grand Beauvaisis (et à son service Mission Locale) qui assure la coordination du groupement.</p> <p>Pour en savoir plus : <a href="http://www.actualites-de-la-formation.fr/?Le-reseau-territorial-d">http://www.actualites-de-la-formation.fr/?Le-reseau-territorial-d</a></p>	<b>2</b>
<b>Poitou-Charentes</b>	<p>En Poitou-Charentes, le CCREFP a précisé ses modalités d'instruction (<a href="http://www.arftlv.org/Dossier_Thematique/288/Service_Public_Orientation_SPO.aspx">http://www.arftlv.org/Dossier_Thematique/288/Service_Public_Orientation_SPO.aspx</a>).</p> <p>Un comité d'instruction (composé par le CCREFP et reprenant un représentant de chaque collège du CCREFP) examine les dossiers déposés puis la commission « obligations règlementaires » du CCREFP formule un avis.</p> <p><b>Le 16 mai, le Préfet a labellisé le territoire du bassin de La Rochelle</b> qui avait reçu un avis favorable de la commission du CCREFP qui s'est réunie le 23 avril. Le label est attribué à la Cité des Métiers de La Rochelle (coordonnatrice du groupement), aux agences de Pôle Emploi de La Rochelle, au CIO de La Rochelle, à la Maison de la Réussite et de l'insertion Professionnelle de l'Université de La Rochelle et à la Mission Locale La Rochelle / Ré / Pays</p>	<b>3</b>

	<p>d'Aunis.</p> <p><b>Un arrêté du 27 juillet labellise le groupement du Nord Vienne</b> porté par la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation (MEEF) du Pays Châtelleraudais. Le groupement est composé de la MEEF, du CIO de Châtelleraud, du CIDFF de Châtelleraud, de l'Espace Raseteau – Bureau Information Jeunesse de Châtelleraud, de la Mission Locale Nord Vienne (Châtelleraud et Loudun), des agences Pôle Emploi de Châtelleraud et de Loudun.</p> <p><b>Un arrêté du 14 décembre 2012 labellise le groupement Nord Charente</b> porté par le CIO de Confolens. Le groupement est composé du CIO de Confolens, de la Mission Locale Arc Charente à Confolens et à Ruffec) et des agences Pôle Emploi de Confolens et de Ruffec.</p>	
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<p><b>Le maillage retenu comporte 19 territoires permettant d'assurer la couverture de l'espace régional. La commission AIO du CCREFP se réunit une fois par mois</b> pour étudier la situation de chacun de ces territoires qui seront tous labellisés courant 2012.</p> <p><b>Un arrêté du 22 octobre labellise l'académie de Nice</b> présenté par les organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CIO de Nice</li> <li>- Le Service Orientation Observation et Insertion Professionnelle (SOOIP) de l'université de Nice (4 BIO à Nice)</li> <li>- La Mission Locale Communautaire Objectif Jeune Nice Côte d'Azur (5 ML à Nice, ML de La Trinité et ML de Saint André de La Roche)</li> <li>- Pôle Emploi (5 agences de Nice et l'agence de la Trinité)</li> <li>- Le Réseau Information Jeunesse (CRIJ de Nice, BIJ du SIVOM de Villefranche sur Mer à Cap d'ail, BIJ du SIVOM Val Banquière à La Trinité, PIJ de Guillaumes et PIJ de Nice)</li> </ul>	<b>2</b>
<b>Rhône-Alpes</b>	<p><b>Depuis octobre 2010, expérimentation de 5 Points d'Accueil Information Formation sur les territoires suivants</b> : Ardèche méridionale, Bassin Grenoblois, Loire Sud, Grand Lyon Centre et Nord et Genevois Haut Savoyard.</p> <p><b>Depuis septembre 2011, 3 nouveaux sites SPO</b> : - Pays de Gex - Bassin Bellegardien - Haut Bugey - Drôme des collines - Royans - Vercors - Espace métropole Savoie - Avant pays Savoyard Chartreuse.</p> <p>Recherche d'articulation entre les points d'accueil et les sites SPO.</p> <p><b>Le 25 octobre 2012, le Préfet a labellisé les organismes de la zone territoriale emploi formation Drôme des collines Royans Vercors</b> présenté par le Maison de l'Emploi et de la Formation Drôme des collines Royan Vercors. Le groupement est constitué par les organismes pour les sites géographiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté de communes du Vercors pour leur site de La Chapelle en Vercors</li> <li>- Les Tracols pour leur site de Saint Jean en Royans</li> <li>- Pôle Emploi pour leur site de Romans</li> <li>- CIO pour leur site de Romans</li> <li>- Plateforme d'insertion par l'humanitaire pour leur site de Romans</li> <li>- Pôle Emploi pour leur site de Tournon</li> <li>- CIDFF sur leur site du Centre social de Saint Vallier et de la MJC de Tain l'Hermitage</li> <li>- MJC pour leur site de Saint Donat</li> </ul> <p><b>Le 4 janvier 2013, le Préfet a labellisé les organismes de la zone territoriale emploi formation Espace Métropole Savoie Avant Pays Savoyard Chartreuse</b> présenté par la Mife de Savoie. Le groupement est constitué par les organismes pour les sites géographiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie de La Rochelle / Mission emploi pour son site de la Rochette</li> <li>- Communauté de communes de la Combe et du Gelon Coisin pour son site de Saint Pierre d'Albigny</li> <li>- Association les Amis des Bauges pour son site du Chatelard</li> </ul>	<b>3</b>


	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Socio Culturel Animation Loisirs Culture en Chautagne (ALCC) pour son site de Chindrieux</li> <li>- Communauté de communes du canton d'Albens / Mission Emploi entreprises pour son site d'Albens</li> <li>- Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) pour son site de Yenne</li> <li>- Commune des Echelles sur son site des Echelles</li> <li>- Communauté de communes Val Guiers (Pont de Beauvoisin et de Saint Genis sur Guiers) pour son site de Belmont Tramonet</li> <li>- Avenir Jeunes / Bureau Information Jeunesse pour son site d'Aix les Bains</li> <li>- Centre Information du Droit des Femmes et des Familles de Savoie (CIDFF73) pour son site de Chambéry</li> <li>- Guidance 73 Mife de Savoie pour leurs sites d'Aix les Bains et de Chambéry</li> <li>- Mission Locale Jeunes du bassin chambérien Savoie information jeunesse pour son site de Chambéry</li> <li>- Mission Locale Jeunes d'Aix les Bains pour son site d'Aix les Bains</li> <li>- CIO pour son site de Chambéry</li> <li>- Pôle Emploi pour ses sites d'Aix les Bains, Chambéry-Murdy et Chambéry-Combes, Montmélian</li> <li>- Le CIBC pour son site de Chambéry</li> </ul> <p><b>Le 22 février 2013, le Préfet a labellisé les organismes de la zone territoriale emploi formation du Grand Lyon centre nord (GLYCEN)</b> présenté par la Maison de l'Emploi et de la formation de Lyon Centre et Nord (GLYCEN). Le groupement est constitué par les organismes pour les sites géographiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison de l'emploi et de la formation pour son site de Lyon 7<sup>ème</sup></li> <li>- Maison de l'emploi et de la formation antenne Mermoz pour son site de Lyon 8<sup>ème</sup></li> <li>- Maison de l'emploi et de la formation antenne Duchère pour son site de Lyon 9<sup>ème</sup></li> <li>- Centre Régional Information Jeunesse Rhône-Alpes pour son site de Lyon 2<sup>ème</sup></li> <li>- Mission Locale (plateau nord Val de Saône) pour son site de Neuville sur Saône</li> <li>- FONGECIF pour son site du Rhône (Lyon 6<sup>ème</sup>)</li> <li>- Bureau d'information Jeunesse de la Ville de Rillieux la Pape pour son site de Lyon 1<sup>er</sup></li> <li>- Mission Locales de Lyon pour son site de Lyon 3<sup>ème</sup></li> <li>- Pôle Emploi pour son site de Caluire et Curie</li> <li>- Pôle Emploi pour son site de Croix Rousse (Lyon 4<sup>ème</sup>)</li> <li>- CIO de Lyon Centre d'information international pour son site de Lyon 1<sup>er</sup></li> <li>- CIO Lyon rive gauche pour son site de Lyon 3<sup>ème</sup></li> <li>- CIO Lyon Vaise pour son site de Lyon 9<sup>ème</sup></li> <li>- CIO Lyon Ouest pour son site de Lyon 5<sup>ème</sup></li> <li>- CIO de Rillieux la Pape pour son site de Rillieux</li> </ul> <p>Pour en savoir plus : <a href="http://www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr/spo.html">http://www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr/spo.html</a></p>	
--	--	--

Source : Situation de la labellisation dans les différentes régions de France au 6 juin 2013, Agence Régionale de la Formation Tout au long de la Vie (réseau des CARIF-OREF) Poitou-Charentes.  
[http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/2762/ SPO\\_point\\_labellisation\\_regions\\_pdf .pdf](http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/2762/ SPO_point_labellisation_regions_pdf.pdf)

En comparant avec les données de mars 2012, on constate que toutes les régions sont entrées dans le processus de labellisation, certaines, déjà avancées continuent les labellisations (Aquitaine, Auvergne, Picardie...) d'autres les enclenchent (analyse de faisabilité, projets en cours de montage, territoires expérimentaux). Il est très intéressant d'observer comment l'organisation se met en place selon les régions (charte, annuaire, site internet, lien avec le CPRDF, programme de professionnalisation des acteurs de l'AIO porté par le Carif-Oref).

### Trois catégories de disparités régionales

Selon le [rapport 2012 du DIO](#) au 21 décembre 2012, il existe :

- des régions dans lesquelles la **labellisation couvre une grande partie du territoire** (Aquitaine, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais)
- des régions dans lesquelles la **labellisation ne couvre qu'une partie du territoire**, avec parfois de fortes concentrations dans les zones urbaines (Centre,  **Haute-Normandie**, Ile-de-France)
- le plus souvent, de faibles structures labellisées (Picardie, Lorraine, Auvergne...).

### La question de l'orientation dans les CPRDF

#### **Articulation entre le volet orientation dans les CPRDFP (Contrat Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle) et les avancées de la mise en place du SPO**

Selon le **CNFPTLV** (Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie), et selon l'étude du cabinet Sémaphore, analyser le contenu des CPRDFP sous l'angle « orientation » en parallèle de la mise en place du SPO est intéressant.

Les CPRDFP s'élaborent par rapport à :

- la **sécurisation des parcours professionnels**,
- l'anticipation **des mutations économiques** et le **développement des territoires**.

#### Des similitudes entre les différents CPRDF

- **Coopération des acteurs** (mutualisation d'outils, homogénéisation des pratiques)
- **Construction et diffusion auprès des professionnels d'une information « renouvelée et partagée »**
- **Orientation scolaire majoritairement abordée** sous l'angle du renforcement des Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF).

☞ Ces préconisations visent à améliorer le circuit de l'information, le rendre plus fluide et accessible à tous ce qui correspond au but visé par le SPO.

## Des carences communes aux différents CPRDF:

- Eviction de la question de la réorganisation des réseaux AIO (une difficulté que le **prochain acte de décentralisation est invité à résoudre**)
- Silence sur les blocages opérationnels induits par l'actuelle répartition des compétences entre l'Etat et les Régions.
- Traitement inégal de **la prescription (absence quasi-totale d'offre d'AIO pour les salariés, une carence qualitative pour les jeunes et les demandeurs d'emploi)**.

➡ Effectivement la loi de décentralisation ainsi que la réforme de la formation devraient permettre de clarifier ces points.

## Trois types d'approches de la question du SPO :

La concrétisation en termes de priorités peut varier selon les régions.

- **L'absence de traitement ou la citation sommaire du SPO** (👉 Haute Normandie, Basse Normandie)
- La **restitution des textes réglementaires** assortie de quelques adaptations régionales (Bourgogne, Champagne Ardenne, Franche Comté, Guyane, La Réunion)
- **L'inscription du SPO dans des démarches régionales plus globales** (préexistantes ou en devenir) avec pour enjeux de garantir la qualité du service et la qualité du partenariat.

Source : CPRDFP 2011-2014/2015, Orientations et gouvernance, Jalons de la formation professionnelle, CNFPTLV, juin 2012

[http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/10\\_jalons\\_cprdfp\\_-\\_orientations\\_et\\_gouvernance-2.pdf](http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/10_jalons_cprdfp_-_orientations_et_gouvernance-2.pdf)

Source : Lecture transverse des Contrats de Plan régionaux de développement de la Formation (CPRDF) : De nouvelles dynamiques régionales au service du développement économique, de l'emploi et de la formation. Analyse des textes négociés. Collectif d'auteurs, Rapport Décembre 2012. – 126 p.

<http://www.semaphores.fr/data/document/etude-comparee-opca-2.pdf>



### Illustration avec le CPRDF en Haute-Normandie

« **Les acteurs du CPRDF** conviennent de poursuivre l'objectif, déjà identifié à plusieurs occasions, d'un **renforcement de la connaissance entre intervenants de l'AIO** et d'insister sur une dimension particulière de **l'interface avec le public** : son parcours vers l'emploi. Cet objectif a déjà été identifié à plusieurs occasions, notamment lors de la définition des axes de travail du PRDF en 2006, et a été de nouveau pointé dans l'étude réalisée en juin 2010 par le **CESER** (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) sur l'orientation tout au long de la vie en Haute-Normandie ».

« **organiser la fédération des acteurs de l'AIO à l'échelle de la région**, en s'appuyant sur la cité des Métiers pour piloter cette fédération et le renforcement de la connaissance des multiples réseaux des acteurs de l'AIO entre eux, mettre en réseau les établissements de formation sur le territoire sera également un levier pour une orientation active des publics, professionnaliser les acteurs. »

**Les acteurs seront :**

La cité des Métiers, ses partenaires institutionnels, réseaux des acteurs de l'AIO, Crefor, départements.

Source : CPRDF Haute-Normandie, <http://www.hautenormandie.fr/Jeunesse-Formation/CPRDF>  
<http://www.hautenormandie.fr/content/download/23882/327954/file/PRDFcahierDouble.pdf>

**SOMMAIRE**



## EVALUATION DU SPO

---

Evaluer la mise en œuvre du SPO, son impact, identifier des pistes de réforme, les rapports du DIO y contribuent chaque année. En janvier 2013, le rapport de l'IGAS/IGEN/IGAENR (Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale de l'éducation nationale, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a pointé les points incontournables à améliorer et à clarifier.

### Le service dématérialisé

- **Le site internet**

Le **site internet** a été ouvert le 6 Décembre 2011. Il a été réalisé sur la base de l'ancien portail de Centre Inffo « Orientation-Formation » dont le contenu a été élargi et l'ergonomie améliorée. La mise en place du site s'est effectuée dans le cadre d'un **partenariat élargi entre Centre Inffo, l'ONISEP, le CIDJ, Pôle emploi, les branches professionnelles et les régions (Carif-Oref)**. **Fin mai 2012, le site est opérationnel.**

- **La plateforme téléphonique**

Le **service téléphonique, accessible au 0811 70 3939, met l'utilisateur en relation avec des conseillers** délivrant des informations sur l'orientation, les formations et l'emploi. **Si nécessaire, l'utilisateur est transféré vers une plateforme plus spécialisée** capable de l'informer avec précision et éventuellement de le **diriger vers un rendez-vous physique dans un lieu d'accueil spécialisé**. La mise en place du service s'est effectuée conjointement avec **l'ONISEP, le CIDJ, le FAFTT, Centre Inffo et, à titre expérimental, trois Fongecif**, ceux d'Ile-de-France, de Bretagne et de Rhône-Alpes.

La plateforme est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h. Le service est **gratuit pour l'utilisateur**, mais la communication est facturée au prix d'un appel local pour l'utilisateur soit 6 centimes d'euros par minute en moyenne.

Le **financement** de ces deux programmes est assuré par le **FPSPP** (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels).

Source : Rapport DIO, juin 2012

### Un bilan mitigé plutôt unanime : quelle valeur ajoutée ?

---

#### Les chiffres du DIO

« La fréquentation du site internet demeure comparable à celle de l'ancien site « Orientation-Formation », **environ 28 000 visites par semaine depuis son lancement**.

Le nombre d'appels vers le service téléphonique reste pour l'instant en deçà de la fréquentation espérée : sur la période allant de décembre 2011 à septembre 2012, la plateforme a traité une moyenne de 550 appels par mois, loin des chiffres d'autres plateformes téléphoniques. »

### Appels parvenus au 0811 70 3939 de décembre 2011 à avril 2012

Décembre	277
Janvier	334
Février	892
Mars	657
Avril	502

Source : Rapport DIO, juin 2012

### Une profusion d'outils dématérialisés selon le Centre d'Analyse Stratégique,

“Les outils dématérialisés fournissant des informations relatives aux formations et aux métiers sont :

- financés par des acteurs variés : branches professionnelles, Régions, État, etc
- déployés à des niveaux différents : local, régional et national.

Dans cette situation, des **conventions entre porteurs d'offre dématérialisée devraient être largement encouragées afin de faciliter la coordination** entre les offres nationales et régionales”.

☛ Le **portail “Orientation pour tous”** a reçu en moyenne 3 040 visites par jour entre la date de lancement et septembre 2012, loin des 3,4 millions de visites mensuelles sur le site Onisep.fr (mars 2012).

Source : NOTE d'ANALYSE n° 302, 22/11/2012

[www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-11-22\\_spo-na\\_302.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-11-22_spo-na_302.pdf)

### Pas de valeur ajoutée selon l'lgas, l'lgeanr, l'lgen, le service dématérialisé est resté confidentiel

- « **Le portail internet**, construit à partir d'un site existant d'information sur la formation, n'a guère apporté de valeur ajoutée **et n'a pas enregistré de fréquentation supplémentaire.**
- **La plate-forme téléphonique** est demeurée d'usage confidentiel »

Source : Le service public de l'orientation : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation, l'lgas, l'lgen, l'lgeanr, janvier 2013. – 408 p.  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/26/3/Rapport-2013-008-IGEN-IGAENR\\_247263.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/26/3/Rapport-2013-008-IGEN-IGAENR_247263.pdf)

## Les labellisations

### Un souhait de poursuite de la part du DIO

---

#### 2011, mise en route des labellisations

Deuxième semestre 2011, des **réunions**, en présence **des préfets de région**, des **recteurs**, des **présidents de régions**, des **responsables de tous les réseaux** (CIO, de Missions Locales et de Pôle

emploi...) ont eu lieu pour **expliquer** les textes, **rassurer les acteurs**, et **susciter de l'intérêt pour la démarche de coopération et de mutualisation**.

Source : *Les propositions de la Délégation à l'Information et à l'Orientation en 2010-2011*. - octobre 2011. - 69 p. [http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/Rapport-DIO\\_201110.pdf](http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/Rapport-DIO_201110.pdf)

## 2012, consolidation du SPO

**Été 2012**, une **centaine de territoires** répartis dans une **quinzaine de régions différentes ont reçu le label** «Orientation Pour Tous».

Le but est maintenant de stabiliser les modalités d'évaluation avant la fin de l'année 2012.

### Le projet de mise en place d'un atlas permanent de l'orientation

<http://www.cereq.fr/index.php/sous-themes/Bilan-et-programme-annuel-d-activites>

Il était prévu la **mise en place d'un atlas permanent de l'orientation** afin d'**analyser et de croiser à une échelle infra-régionale l'offre de formation, l'offre de services d'information et d'orientation** et les **caractéristiques du marché du travail** et ainsi de **repérer les inégalités entre les territoires** en indiquant les ajustements nécessaires.

**Déjà proposé dans le rapport d'activités du DIO d'octobre 2011, le projet n'a pas pu être lancé en l'absence d'un financement**, évalué à 100 000 €, permettant d'élaborer la maquette initiale de l'atlas, sachant que sa mise à jour ultérieure sur un rythme biannuel devait être intégrée à la commande publique adressée au **Cereq**. **Ce financement a été sollicité auprès du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) qui n'a pas donné de réponse favorable à cette proposition.**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les\\_acteurs/29/9/DIO\\_Rapport\\_2012\\_219299.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les_acteurs/29/9/DIO_Rapport_2012_219299.pdf)

Source : *Rapport DIO, juin 2012*, p. 56

## 2013, le DIO défend le travail accompli et invite à ne pas créer de rupture.

**134 territoires labellisés au 1er juin 2013**. Les Missions Locales, PAIO, Pôle emploi, le Réseau Information Jeunesse et les CIO figurent en tête des organismes labellisés, suivis des Fongecif, des Cap Emploi, des chambres consulaires et des universités, des CIDFF et des Cités des métiers.

Une catégorie "**Autres partenaires**" regroupe notamment les Maisons de l'emploi, les associations et les déclinaisons régionales des dispositifs d'AIO (Points relais emploi, points accueil emploi, espaces info formation, points multimédias, etc.).

☛ Le rapport salue tout particulièrement la **participation au SPO des services d'orientation des universités<sup>11</sup> dans sept Régions**.

Le **partage de professionnalités**, la réalisation d'actions et d'événements communs<sup>12</sup>, le partage d'informations en ligne<sup>13</sup> sont enclenchées.

---

<sup>11</sup> Voir p. 6 de ce dossier, territoire « Grand Rouen »

**La principale difficulté porte sur l'absence de financements** pour la production commune d'actions de formation ou de documents. **Le DIO** suggère d'utiliser la décentralisation pour **recourir davantage à l'appui technique des Carif-Oref**.

Source : Le service public de l'orientation. Etat des lieux au 1<sup>er</sup> juin 2013, Jean-Robert PITTE, délégué à l'information et l'orientation. - 79 p

### **Les pistes d'amélioration proposées par le CAS (Centre d'Analyse Stratégique)**

---

#### **Souhait d'amplification des conventions partenariales**

- « La structuration territoriale du SPO est composée essentiellement des **quatre réseaux** : CIO, Pôle Emploi, Missions locales et, le réseau information jeunesse
- Le processus de labellisation s'est greffé sur des dynamiques régionales préexistantes qui préfiguraient l'esprit du SPO.
- **Les territoires labellisés** donnent à voir une **grande hétérogénéité** »

#### **Evolution de la mission du DIO**

« Au niveau national, **recentrer l'action du DIO (Délégué à l'information et à l'orientation)** sur l'accompagnement et l'évaluation des structures labellisées :

##### **Accompagner les structures labellisées par :**

- Un **référentiel commun sur le premier accueil**,
- Des modèles types de conventions,
- Un espace de partage dématérialisé pour les professionnels,
- Le **développement de formations croisées entre structures labellisées**,

##### **Assurer des moyens financiers pour les structures labellisées**

- **Tester des appels à projets** financés par le **FPSP** (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels)

##### **Assurer une animation<sup>14</sup> régionale du SPO :**

- **Encourager une animation territorialisée du SPO**
- **Adapter** les politiques d'orientation au **contexte local**
- **Organiser la coordination** des structures autour du parcours des usagers

##### **Piloter l'évaluation des structures labellisées avec des :**

- **Indicateurs pertinents** établis de manière concertée entre les réseaux impliqués dans le SPO.

---

<sup>12</sup> Voir pp. 10-12, les travaux en Haute-Normandie

<sup>13</sup> La Haute-Normandie s'est dotée d'une plateforme collaborative pour mutualiser les différents travaux concernant le SPO.

<sup>14</sup> Toutes ces préconisations se mettent peu à peu en place en Haute-Normandie, voir pp. 12-14

### L'évaluation pourrait porter sur :

- **Les effets observés dans le prolongement de l'acquisition du label** d'une part (augmentation ou non des flux de fréquentation) et aux **difficultés pratiques rencontrées** d'autre part (besoins de formation, adaptations liées à l'arrivée de nouveaux publics, etc.)
- Les **CCREFP** pourraient collecter les rapports d'auto-évaluation des sites labellisés et fournir une première synthèse régionale. (renforcement de leur rôle)
- **L'expertise** en termes d'évaluation **du CNFPTLV** (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie) bénéficierait au DIO ».

Source : NOTE d'ANALYSE n° 302, 22/11/2012

[www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-11-22\\_spo-na\\_302.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-11-22_spo-na_302.pdf)

### **Un bilan décevant, selon l'Igas, l'Igen, l'Igaenr**

---

«Le **rapport interministériel** de l'Igas, de l'Igaenr et de l'Igen sur la mise en œuvre du **SPO** commandé en septembre 2012, **a été publié le 4 avril 2013**, retard dû aux **discussions liées à la loi de décentralisation**.

Les investigations menées par la mission ont porté sur la lisibilité puis sur le déploiement du service public de l'orientation.

## Les écarts avec la loi

La segmentation des niveaux du Service Public de l'Orientation dans la loi du 24 novembre 2009		
Définition synthétique du SPO article L. 6111-3 (2 <sup>ème</sup> alinéa) du code du travail	Définition organique du SPO articles L. 6111-4 et L. 6111-5 du code du travail	Commentaire du <a href="#">rapport Guégot sur le développement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie</a> (décembre 2009)
<p><b>Premier niveau :</b> « <b>information gratuite, complète et objective</b> sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération »</p> <p><b>Deuxième niveau :</b> « services de <b>conseil et d'accompagnement</b> en orientation de qualité et organisés en réseaux »</p> <p>*****</p> <p><b>Commentaire :</b> les deux niveaux couvrent toute la gamme du droit individuel (information, conseil et accompagnement)</p>	<p><b>Premier niveau</b> assuré par un <b>service dématérialisé gratuit</b> : « première information », « premier conseil personnalisé » et aiguillage vers les structures du deuxième niveau</p> <p><b>Deuxième niveau :</b> assuré par les <b>organismes labellisés</b> : « information exhaustive et objective », « conseils personnalisés » et aiguillage, le cas échéant, vers un organisme spécialisé en orientation professionnelle</p> <p>*****</p> <p><b>Commentaire :</b> structuration en trois niveaux, dont seuls les deux premiers font partie du SPO, à la différence du troisième niveau (non consacré dans la loi)</p>	<p>« <b>La loi a défini trois niveaux de service public</b> : d'abord l'information et ensuite le conseil personnalisé, qui seront assurés par le SPO, enfin l'accompagnement individuel, qui restera de la compétence des réseaux et intervenants aujourd'hui en place – qu'il s'agisse ou non de services publics » (page 51)</p> <p><b>Premier niveau</b> « <b>assure, sous l'autorité du DIO, l'accueil dématérialisé</b> (téléphone et internet) de tous les publics et le renvoi vers des réseaux spécifiques » (page 33)</p> <p><b>Deuxième niveau :</b> « <b>d'information exhaustive et de conseil personnalisé</b> par accueil physique, dans un <b>lieu unique</b> (...) assuré par les réseaux qui existent déjà, s'ils ont été autorisés à participer au service public de l'orientation labellisée, sur le fondement de normes de qualité » (page 33) ; ces réseaux ne doivent pas avoir « par ailleurs une fonction de formation » (page 64)</p> <p><b>Le troisième niveau</b> reste de la compétence de chaque réseau spécialisé</p>

« La réduction du SPO à deux premiers niveaux de services, n'était guère cohérente avec la portée globale du droit individuel à l'orientation. Le SPO s'est **limité à une prestation de base**. Il y a eu une **inflexion de la [loi du 24 novembre 2009](#)**, en autorisant la **labellisation** non plus de « lieux uniques » pour l'ensemble des publics mais **de réseaux d'organismes ou de services opérant sur un territoire** ».

### Une montée en charge partielle et hétérogène<sup>15</sup>

Comme l'a également souligné le CAS, la labellisation s'est appuyé sur **des partenariats existants ou en développement**, mais a aussi parfois **ignoré ou concurrencé des démarches régionales avancées**.

### Absence de moyens accordés

Elle a également pâti de **l'absence de moyens accordés** par l'administration centrale, dans un contexte d'activité tendue dans les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ( **Direccte**).

### La labellisation a eu pour effet de formaliser le rapprochement

Elle a contribué à accélérer ou formaliser des dynamiques régionales <sup>16</sup>de rapprochement d'opérateurs déjà engagées, et à initier un mouvement de concertation, de dialogue et de connaissances partagées, **dynamiser, rationaliser** les implantations et **mutualiser** les interventions des réseaux d'orientation, ainsi que les moyens d'animation .

*Source : Le service public de l'orientation : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation, Igas, Igen, Igaenr, janvier 2013. – 408 p.*

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/26/3/Rapport-2013-008-IGEN-IGAENR\\_247263.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/26/3/Rapport-2013-008-IGEN-IGAENR_247263.pdf)

## L'impact sur certains professionnels de l'AIO

### Transfert de l'immobilier et du fonctionnement des CIO ?

---

#### Les CIO : structures et effectifs

**Fin 2012**, le réseau des centres d'information et d'orientation comprend **545 implantations (dont 288 financés par l'État et 257 par les départements**, pour un effectif de 4 800 agents<sup>17</sup>, **Le budget total de l'action information-orientation s'élève à 303,5 M€** en loi de finances pour 2013.

---

<sup>15</sup> Voir chapitre « Tour d'horizon des régions »

<sup>16</sup> Ce qui semble être le cas en Haute-Normandie voir pp 12-14

<sup>17</sup> dont 900 contractuels, représentant 4 274 ETP : 531 directeurs de CIO et 3 743 conseillers d'orientation psychologues.

Les personnels des centres sont rémunérés par l'État depuis 1956. La moitié des CIO est toujours financée par les départements, l'État n'ayant pas mené à bien, pour des raisons budgétaires, son intention de les reprendre entièrement à sa charge. Les ressources des centres sont donc éminemment variables selon leur rattachement.

Source : LE QUOTIDIEN DE LA FORMATION n° 1951, 02/05/2013

### La loi de décentralisation, opportunité pour les CIO ?

La prochaine **loi de décentralisation et la refonte du SPO** sont une opportunité pour mobiliser les CIO, en leur donnant toute leur place dans la mise en oeuvre du SPO.

Le rapport des inspections formule une série de préconisations et commence par écarter deux scénarios :

- La décentralisation aux régions
- La séparation des fonctions de conseil psychologique et d'information/orientation

Le rapport fait le choix « de profondes réformes »

- Une clarification des missions
- Une organisation des services renouvelée

Le rapport suggère que soit confié aux **régions un rôle incitatif** pour le regroupement des petites structures appartenant aux différents réseaux.

- **Le pilotage des services**
- **Une adaptation du statut des COP**
- **Revoir le contenu de la formation**, diminuant la part de la psychologie et renforçant celle de l'économie, de la connaissance du monde professionnelle, des institutions publiques, scolaires, du droit de la fonction publique
- **Choix des stages arrêté par les CSAIO**, et pas par les stagiaires tout seuls
- Les COP restent affectés dans les CIO, mais leur temps de travail en établissement est augmenté

Source : Le service public de l'orientation : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation. Rapport Igas/Igen/Igaern, janvier 2013

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/26/3/Rapport-2013-008-IGEN-IGAENR\\_247263.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/26/3/Rapport-2013-008-IGEN-IGAENR_247263.pdf)

#### CIO - Un statut hybride qui pose problème

Le rapport des inspections sur le SPO livre une vision détaillée de ce que devrait être l'avenir des centres d'information et d'orientation (CIO) et des conseillers d'orientation psychologues (COP), le **projet de loi de décentralisation** reste par contre beaucoup plus flou

[http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_SPO\\_-\\_RM\\_2013-020P\\_-2.pdf](http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_SPO_-_RM_2013-020P_-2.pdf)

[voir synthèse 10 p, chapitres 3.2 et 3.3, chapitre 4 et voir les annexes]



## Modification du statut des directeurs de centre d'information et d'orientation et des conseillers d'orientation-psychologues

Un décret du 23 août 2011 vient de modifier les missions dévolues aux directeurs de centre d'information et d'orientation et aux conseillers d'orientation-psychologues. **Ces derniers participent désormais au service public de l'orientation** en délivrant une première information et un premier conseil personnalisé en matière d'orientation et de formation professionnelle au profit de toute personne dans le cadre d'un service dématérialisé et gratuit.

JOURNAL OFFICIEL n° 0196, 25/08/2011

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024497437&dateTexte=&cat](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024497437&dateTexte=&categorieLien=id)  
[egorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024497437&dateTexte=&categorieLien=id)

### Clarifier les bases législatives du SPO et du SPE (Service Public de l'Emploi)

La création législative du SPO est intervenue moins de deux ans après l'insertion de l'orientation dans les missions du **Service Public de l'Emploi (SPE)** (loi du 13 février 2008)

#### L'offre de services en orientation professionnelle à Pole Emploi

Dans le cadre de son plan stratégique 2015, **Pôle emploi** a revu en profondeur les modalités de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Un des objectifs de l'offre de services orientation est d'offrir une **réponse homogène sur tout le territoire** aux problématiques d'orientation professionnelle. L'offre de services est mobilisable en fonction des opportunités et des besoins des territoires.

La stratégie de déploiement régionale tiendra compte des contributions de chaque partenaire au **service public de l'orientation régional (SPO-R)**. Ainsi, l'offre de services en orientation concrétisera la participation de Pôle emploi au SPO tel qu'il est défini à ce jour. Il s'agira également de **tenir compte des évolutions envisagées et à venir liées au projet de décentralisation**. Celui-ci préfigure une compétence de chef de file du SPO qui pourrait être confiée aux conseils régionaux. Ainsi, dans un cadre éventuellement rénové, **Pôle emploi participera au SPO en délivrant un service en orientation professionnelle intégré à son offre de services**.

**Pôle emploi s'est vu confirmé son rôle d'acteur du SPO et attribué des missions renforcées** sur le champ de l'accompagnement des mobilités professionnelles, l'orientation et la formation.

**L'instruction n° 2013-43** (Bulletin officiel de Pôle emploi n° 71 du 16 juillet 2013) indique que l'offre d'orientation des demandeurs d'emploi a été refondue pour mettre la **personnalisation** au cœur de ses principes et qu'elle met en œuvre des contenus d'accompagnement différenciés **selon les personnes** et aussi en fonction **du moment de la carrière professionnelle**. L'instruction indique que les conseillers et les psychologues du travail « bénéficieront **d'une culture commune et partagée** ».

Elle distingue deux modes d'intervention modulables et adaptables selon les besoins.

- **L'orientation « généraliste »** qui permet d'envisager, avec le demandeur d'emploi, son projet professionnel et les moyens de le mettre en œuvre

- L'**orientation « spécialisée »** mobilisée pour agir « de façon plus spécifique, en profondeur et d'appuyer un conseiller sur le projet de mobilité professionnelle du demandeur d'emploi », mise en œuvre par les psychologues du travail à travers différentes prestations spécialisées.

*Le Bulletin officiel de Pôle emploi n° 71 du 16 juillet 2013, voir pp. 12-16*

<http://www.pole-emploi.org/file/galleryelement/pj/5a/13/8d/29/bope2013-449064842234019136.pdf>

## **Deux démarches qui voisinent**

---

### **Label « cité des Métiers » et label « Orientation pour tous »**

« Avant que les textes d'application de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation tout au long de la vie ne viennent à la mi-2011 préciser les conditions de mise en œuvre du SPO, le **label "Orientation pour tous" semblait largement inspiré du label "Cité des métiers"** auquel il empruntait la **notion de « lieu unique »**.

Depuis, **les deux démarches voisinent.**

- **Le premier, consacré par la loi, est attribué aux acteurs de l'orientation qui acceptent de formaliser leur coopération sur un territoire donné.**
- Le second, qui appartient encore aujourd'hui à Universcience, est décerné aux acteurs qui délivrent ensemble une partie de leurs services en un lieu unique organisé sur le modèle des Cités des métiers.

☛ Alors que le **label "Orientation pour tous" a été créé pour accompagner le déploiement du service public de l'orientation**, le **label "Cité des métiers"** est lui né de la volonté d'acteurs de **dupliquer le modèle** créé au début des années 90».

*Source : Orientactuel n°21, février 2013*

[\*\*SOMMAIRE\*\*](#)

## LE FUTUR SPO

---

La **conférence sociale des 20 et 21 juin 2013** ainsi que celle des 9 et 10 juillet 2012 ont réaffirmé l'importance de l'orientation comme première étape pour construire un parcours professionnel, pour optimiser le lien formation-emploi.

Fin 2013, début 2014, la **prochaine loi de décentralisation**, dite acte III, ainsi que **la réforme de la formation** devraient apporter les clarifications attendues et permettre ainsi de continuer la mise en œuvre du SPO et de le rendre plus performant.

### Les incidences liées à la loi de décentralisation

#### Les propositions de l'ARF (Association des Régions de France)

---

##### Création du SPRO (Service Public Régional d'Orientation)

Les Régions proposent, dans l'acte III<sup>18</sup>, la création d'un « Service public régional d'orientation » (SPRO).

Sur la base d'une **logique de territoire et de mise en réseau**, les Régions proposent :

- **D'optimiser l'articulation entre offre de formations et perspectives d'emploi,**
- De mettre en **synergie et cohérence** les interventions des différents acteurs de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement (**Missions locales, CRIJ, BIJ, CIBC, Cap Emploi, Pôle emploi, maisons d'information, etc.**)
- De permettre ainsi une meilleure utilisation des deniers publics.

La Région serait alors **le chef de file des politiques d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement sur son territoire** (SPRO).

##### La Région, pilote de la chaîne orientation/formation/emploi.

Ses principaux objectifs sont **l'accès de tous à un premier niveau de qualification et la sécurisation des parcours professionnels**. Elle met en place un schéma régional prescriptif de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement et un Plan. Elle pilote, avec les partenaires sociaux, le **service public de l'emploi** au sens de la réinsertion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail.

Pour être efficace, **le SPO devra répondre à trois impératifs :**

- un pilotage régional ;
- une animation territoriale ;
- une cohérence d'actions et le développement d'une culture commune entre les acteurs.

#### ☛ Sept conditions pour réussir la réforme de décentralisation, 28 mai 2013

---

<sup>18</sup> Les trois textes constituent l'acte III de la décentralisation:

<http://www.arf.asso.fr/2013/04/les-trois-projets-de-loi-de-decentralisation.html>

## Les CO-Psychologues restent personnels de l'Éducation nationale

Sur la base du volontariat, ils peuvent décider d'associer les Centres d'information et d'orientation (CIO). Et sur cette même base du **volontariat**, ils peuvent à leur demande être détachés pour **travailler dans le SPRO**.

Source : Dossier de presse 4 juillet 2012. Les Régions au cœur du nouvel acte de décentralisation. Annexe 1 : acte III et orientation, 11/05/2012

[http://www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2012/07/ARF8610\\_DossierPresse\\_WEB.pdf](http://www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2012/07/ARF8610_DossierPresse_WEB.pdf)

## Un pilotage national du SPO mieux structuré selon l'Igas, l'Igen, l'Igaenr

---

### Projet de création du CNEOFP (Conseil National de l'Emploi, de l'Orientation et de la Formation Professionnelle)

La création du CNEOFP entraînerait :

- **La fusion du CNE** (conseil national de l'emploi) et du **CNFPTLV** (conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie)
- **Parallèlement**, la création **d'une structure nationale d'appui comprenant les différents organismes techniques impliqués dans l'orientation scolaire et professionnelle** (Onisep, Centre INFFO, CIDJ, Inter Carif-Oref, Pôle emploi, FPSPP, Insee, Cereq) (sous statut GIP)
- La **suppression de la fonction de délégué à l'information et à l'orientation**, désormais assurée par le CNEOFP<sup>19</sup>.

### Les régions chef de file du nouveau SPO

- **Il faut** clarifier le cadre législatif du SPO qui doit s'appuyer d'abord sur les institutions auxquelles la loi confie une compétence en orientation.
- Les **régions devront élaborer et adopter un Schéma Régional de l'Orientation Tout au Long de la Vie, cohérent avec les objectifs du CPRDFP**.

### Des leviers transversaux indispensables

- Le schéma régional de l'orientation se déclinera obligatoirement par des **conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens** entre la région, l'État et les différents réseaux d'opérateurs
- **Des structures de pilotage partagé et de coordination** (sur la base des Carif-Oref)

---

<sup>19</sup> Le DIO propose que le CNEOFP représente la France dans le réseau ELGPN

## Des transferts limités de moyens

- Transfert des locaux et du fonctionnement des **CIO**, qui peut être assorti du transfert des directeurs et des personnels administratifs et de documentation de ces centres
- **Pas de transfert des COP aux régions.**
- La mission recommande de **regrouper les CIO et les délégations régionales de l'Onisep** (DROnisep) dans un groupement d'intérêt public (**GIP**) régional
- Transfert à titre optionnel des financements des **CRIJ** par le ministère de la jeunesse
- L'animation régionale du réseau de l'information jeunesse, au moyen des centres régionaux d'information jeunesse (**CRIJ**) pourrait être **confiée aux régions** en tant que compétence optionnelle
- Transfert d'une part des crédits de fonctionnement des **Missions Locales**.
- **Pas de démembrement de Pôle emploi**, du fait de l'imbrication de l'orientation professionnelle dans l'offre de service aux demandeurs d'emploi
- **Le périmètre des missions légales de Pôle emploi devra être recentré** sur le public des demandeurs d'emploi, **pour confier sans ambiguïté aux OPACIF la responsabilité de la fonction orientation des personnes en emploi, stable ou précaire.**

## L'acte III de décentralisation devrait intégrer des mesures législatives autorisant :

- D'une part ces organismes (**Opacif**) à bénéficier de subventions à cet effet,
- D'autre part le **FPSP** à participer au financement de services en orientation assurés par les OPACIF. Ces deux dispositions seraient prises à titre expérimental dans un premier temps jusqu'au terme de l'actuelle convention-cadre du FPSP fin 2015.

Source : *Le service public de l'orientation : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation, Rapport Igas/Igen/Igaenr, janvier 2013. – 468 p.*

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/26/3/Rapport-2013-008-IGEN-IGAENR\\_247263.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/26/3/Rapport-2013-008-IGEN-IGAENR_247263.pdf)

## Du CPRDFP au CPRDOFP

(...) Le CPRDFP, deviendra<sup>20</sup> **CPRDOFP** (contrat de plan régional de développement de l'**orientation** et des formations professionnelles). Celui-ci sera adopté au sein d'un CCREFP (Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) enrichi : le **CCREOFP** (Comité de Coordination Régionale de l'Emploi, de l'**Orientation** et de la Formation Professionnelle)(...)

La **Région coordonnera et animera le SPO, défini au niveau national**. En effet, le texte prévoit de leur confier la coordination des actions de tous les organismes participant au service public de l'orientation, **en particulier la labellisation des organismes d'orientation.**

Source : *Décentralisation - Volet formation-orientation-apprentissage, Orient'actuel n° 24, mai 2013*

<sup>20</sup> Au Conseil régional de Haute-Normandie, on parle de la Direction de l'**O**rientation et de la Formation Professionnelle

<http://www.hautenormandie.fr/content/download/15694/234546/file/organigramme2013.pdf>

## Les préconisations issues des conférences sociales

### La feuille de route 2012 : orientation, territoire, décentralisation .....

---

Lors de la table-ronde « développement des compétences et formation tout au long de la vie », il a été question :

- D'améliorer **l'information et l'orientation professionnelle tout au long de la vie**,
- De mieux articuler la formation professionnelle initiale et la formation continue,
- de contribuer à un dispositif d'accès à la formation fluide, plus attaché à la personne qu'au statut de celle-ci.

#### « La bonne articulation des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle au niveau des territoires »

« Celle-ci est essentielle pour sécuriser les trajectoires professionnelles, en complémentarité avec les initiatives prises au niveaux national, interprofessionnel, de branches et des entreprises ».

« Le Gouvernement s'engage à

- assurer la cohérence entre l'évolution envisagée des dispositifs de formation tout au long de la vie et la **nouvelle étape de décentralisation** qu'il prépare.
- A conduire un exercice de simplification de la gouvernance régionale, au profit notamment du **comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle**.

Dans le cadre d'un **acte III de la décentralisation**, les Régions joueront un rôle pivot dans la définition et la mise en oeuvre territorialisée des actions de redressement productif, l'Etat assurant la cohérence nécessaire et fixant des impulsions, comme il le fait pour les grandes filières.»

[http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/feuille\\_de\\_route\\_sociale.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_sociale.pdf)

### Les décisions prises lors de la conférence sociale 2013

---

#### Affirmation du « territoire »

L'importance de l'**échelon territorial** est réaffirmé, ainsi qu'un **partenariat renforcé entre tous les acteurs** :

- « **Une orientation performante**, condition clé de la réussite des politiques de l'emploi, tout au long de la vie
- Prolongement des travaux sur le SPO et le conseil en évolution professionnelle»
- « **Bonne articulation entre un accompagnement professionnel et un accompagnement social** des personnes privées d'emploi, dans une logique de parcours »

#### Nouvelle définition du SPO dans le projet de loi de décentralisation

« **Le droit à l'orientation tout au long de la vie** étant identifié par tous comme une des garanties collectives essentielle aux actifs pour faciliter leur mobilité et l'accès dans de bonnes conditions à la formation, il est nécessaire d'établir une **nouvelle définition du SPO dans le projet de loi de décentralisation**, et un cadre du **conseil en évolution professionnelle** ».

La feuille de route issue de la Grande conférence sociale 2013 a prévu l'ouverture d'une négociation collective au niveau national et interprofessionnel relative à **la réforme de la formation** professionnelle.

La **concertation quadripartite entre l'Etat, les régions et les organisations syndicales et patronales** représentatives au niveau national et interprofessionnel se poursuivra notamment sur la mise en oeuvre du **compte personnel de formation et l'évolution du SPO**.

Le Gouvernement propose que cette négociation aboutisse dans un délai compatible avec la préparation d'un projet de loi **avant la fin de l'année 2013**.

Source: Document d'orientation négociation nationale interprofessionnelle la formation professionnelle pour la sécurisation des personnes et la compétitivité des entreprises, 8 juillet 2013  
[http://www.emploi.gouv.fr/files/files/document\\_dorientation-reforme\\_de\\_la\\_formation1.pdf](http://www.emploi.gouv.fr/files/files/document_dorientation-reforme_de_la_formation1.pdf)

### **Projet de loi sur la formation professionnelle et SPO**

« **Avant la fin de l'année**, il y aura un **projet de loi** sur la formation professionnelle qui sera le support des réformes institutionnelles nécessaires sur les pouvoirs des régions, sur la clarification des responsabilités ou encore sur **le service public de l'orientation** ».

Le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social évoque la possibilité pour le gouvernement **d'inclure dans le futur projet de loi sur la formation professionnelle des éléments de réforme prévus actuellement par le deuxième projet de loi sur la décentralisation**. Ce texte pourrait être discuté à l'**automne** au Parlement mais il est probable que son examen soit repoussé après les élections municipales de **mars 2014**.

Source: AEF n°184343, 18 juin 2013

### **Création du Compte Personnel de Formation, mise en oeuvre du Conseil en Evolution Professionnelle et rénovation du SPO.**

---

#### **CPF et réforme de l'orientation au programme du groupe multipartite**

**Le compte personnel de formation** fait l'objet d'une concertation multipartite qui pourrait se prolonger jusqu'à la loi sur la formation annoncée pour la fin 2013.

Jean-Marie Marx, président du groupe multipartite, aura donc la charge de mener les débats ([lettre de mission](#) transmise mardi 23 juillet 2013) sur la mise en place du compte personnel de formation et la mise en oeuvre du conseil en évolution professionnelle, en lien avec la rénovation du SPO.

Le but est de préciser les objectifs :

- Mettre en **cohérence** les outils et services, dont le conseil en évolution professionnelle, pour déployer une politique de l'information et de l'orientation professionnelle tout au long de la vie ;
- Inscrire cette stratégie dans un contexte de **mutations économiques**.

La concertation s'appuiera sur des travaux techniques, gérés **par l'Igas**, sur trois sujets :

Le système de gestion et de traçabilité du compte personnel ;

Les enjeux de mise en oeuvre du conseil en évolution professionnelle en lien avec le SPO ; l'impact de la mise en place du compte sur l'offre de formation et sa qualité.

Lettre mission Jean-Marie Marx, 23 juillet 2013

[http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/3234/lettre\\_mission\\_jean\\_marie\\_marx\\_pdf.pdf](http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/3234/lettre_mission_jean_marie_marx_pdf.pdf)

La [loi sur la sécurisation de l'emploi](#) précise que le CPF sera alimenté chaque année par les heures de DIF (appelé à être remplacé progressivement par le compte) et « par des abondements complémentaires, notamment par l'État ou la Région, en vue de favoriser l'accès à une qualification», en particulier pour les personnes ayant quitté le système scolaire de manière précoce.

Le compte personnel de formation est mobilisé lorsque l'on accède à une formation, il est intégralement transférable en cas de changement ou de perte d'emploi. Il ne peut en aucun cas être débité sans l'accord de son titulaire.

### **SPO et conseil en évolution professionnelle**

Le SPO assurera **l'information, le conseil et l'accompagnement des personnes qui envisagent de mobiliser leur compte personnel de formation.**

Tout salarié bénéficiera d'un **conseil en évolution professionnelle** pour améliorer sa qualification.

Cet accompagnement, mis en œuvre au niveau local dans le cadre du SPO lui permettra :

- D'être informé sur son environnement professionnel et **l'évolution des métiers sur le territoire ;**
- De mieux connaître ses compétences, de les **valoriser et d'identifier les compétences utiles à acquérir** pour favoriser son évolution professionnelle ;
- **D'identifier les emplois correspondant** aux compétences qu'il a acquises ;
- D'être **informé des différents dispositifs** qu'il peut mobiliser pour réaliser un projet d'évolution professionnelle.

L'État, les Régions et les organisations syndicales négocient les modalités de fonctionnement du compte personnel de formation à partir du 1er juillet 2013.

<http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/compte-personnel-formation>

**Conseil en évolution professionnelle** : action de tenir conseil auprès d'un individu Il renvoie à un processus systémique et non chronologique qui comprend quatre activités : analyse, diagnostic, travail sur le projet, détermination d'un plan d'actions.

Il se traduit par la formulation d'une ou plusieurs propositions, laissant à l'individu le choix. Pour un **demandeur d'emploi**, il vise le retour à l'emploi ; pour un **salarié**, il vise à l'inscrire dans une démarche d'évolution, volontaire ou concertée, en lien avec son entreprise ou en dehors de l'entreprise. Pour chaque individu, quel que soit son statut, il doit renforcer l'autonomie.

[SOMMAIRE](#)



## ANNEXES

---

### **Logotype du label national « Orientation pour tous »**

**Un arrêté du 25 juillet 2011** définit le logotype associé au label national « Orientation pour tous - Pôle information et orientation sur les formations et les métiers », que pourront reproduire les organismes labellisés, notamment « sur tout support conforme à l'objet du label qui leur a été attribué » et « en façade des lieux où ils dispensent informations et conseils à tout public »

Consulter le descriptif du logotype : [http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/TO/Logo\\_labelnational\\_orientationpourtous.png](http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/TO/Logo_labelnational_orientationpourtous.png)

JOURNAL OFFICIEL n° 181, 06/08/2011

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024447030>

### **La notion de « site géographique » précisée par circulaire.**

[http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/circulaire\\_oreintation\\_sitegeographique.pdf](http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/circulaire_oreintation_sitegeographique.pdf)

### **Le décret et l'arrêté relatifs au label « Orientation pour tous » sont parus**

Le **Décret n° 2011-487 du 4 mai 2011** pour la mise en œuvre du service public de l'orientation tout au long de la vie et la création du label national « Orientation pour tous - pôle information et orientation sur les formations et les métiers » en application de la loi orientation/formation du 24 novembre 2009

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023946975>

**L'arrêté du 4 mai 2011** fixe le cahier des charges relatif à ce label national :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023947011>

### **Service public de l'orientation**

Une circulaire réaffirme le rôle des CCREFP. Pas de lien entre la labellisation et le CPRDF.

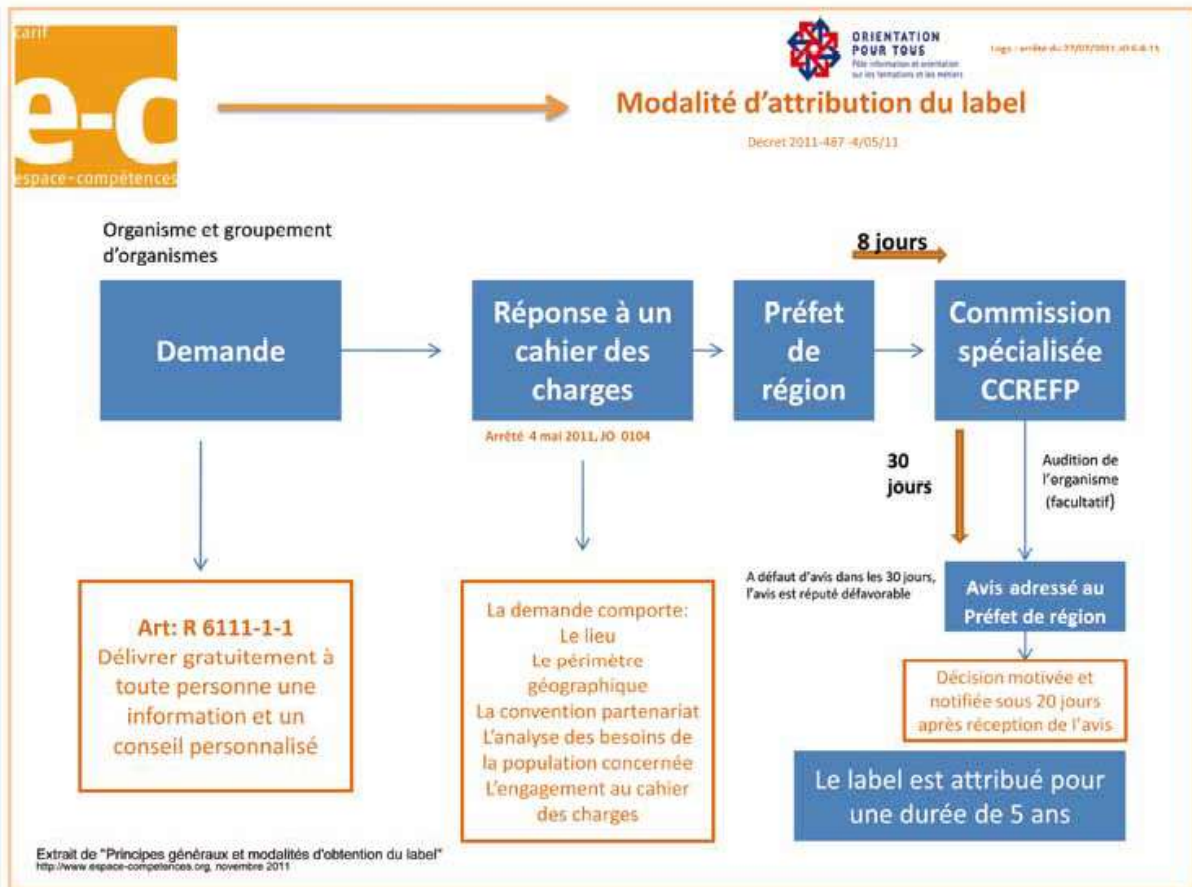
[http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/TO/circulaire\\_label\\_orientation.pdf](http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/TO/circulaire_label_orientation.pdf)



**Arrêté préfectoral Haute-Normandie labellisant les organismes** ayant répondu aux règles établies par le cahier des charges relatif au label national «Orientation pour tous-pôle information et orientation sur les formations et les métiers». :

[http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/label-orientation-pour-tous-HN-20121213\\_1.pdf](http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/label-orientation-pour-tous-HN-20121213_1.pdf)

## Modalités d'attribution du label



## Liste des lieux labellisés en Haute-Normandie



### 93 lieux labellisés en Haute-Normandie

Antenne de Bacqueville en Caux	Communauté de communes de la Saane et Vienne, 11 Route de Dieppe	76680 Bacqueville en Caux
Antenne de Blangy sur Bresle	Société OPMM, rue des étangs	76340 Blangy sur Bresle
Antenne de Canteleu	28, rue Salvador Allende	76380 Canteleu
Antenne de Charleval -	Maison de l'Andelle, Zone Artisanale de la Vente Cartier RD149	27380 Charleval
Antenne de Conches en Ouche,	Mairie de Conches	27190 Conches
Antenne de Darnétal	77 rue Sadi Carnot	76160 Darnétal
Antenne de Gournay en Bray	Maison Roger Cressen, rue G.Heuillar	76220 Gournay En Bray
Antenne de Grand-Quevilly	70, rue des martyrs de la résistance	76120 Grand-Quevilly
Antenne de Louviers	Maison Condorcet, 25 Place de la République	27400 Louviers
Antenne de Neufchâtel en Bray	Maison du Département, 2 rue des abreuvoirs	76270 Neufchâtel en Bray
Antenne de Petit-Quevilly	26 rue Martial Spinnewebber	76140 Petit-Quevilly
Antenne de Rouen droite	43 Quai du Havre	76000 Rouen
Antenne de Rouen gauche	5, rue du Docteur Devé	76100 Rouen
Antenne de Saint-André de l'Eure	61 rue du chanoine Boulogne	27220 Saint-André de l'Eure
Antenne de Saint-Étienne du Rouvray	3 rue du Jura,	76800 Saint-Etienne du Rouvray
Antenne de Saint-Nicolas d'Aliermont	80 rue Tilleuls,	76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Antenne de Verneuil sur Havre	76 rue du Canon	27130 Verneuil sur Avre
Antenne du Tréport	4 rue de la digue	76470 Le Tréport
Antenne plateforme emploi de Caucriauville	10 avenue du Mont Lecomte	76600 Le Havre
Antenne Pôle de services du Montgaillard	2 rue Miroglio	76601 Le Havre
Antenne Saint Valery en Caux	Place de la gare	76460 Valery en Caux
BIJ Evreux	22 rue de l'Horloge	27000 Evreux
BIJ Le Havre	2 rue Léon Gautier	76600 Le Havre
Chambre de métiers et de l'artisanat Eure	Cité de l'artisanat 8 boulevard Allende, BP219	27092 Evreux
CIO Barentin	4 rue de l'Ingénieur Locke	76360 Barentin
CIO Bernay	41 boulevard Dubus, BP10827	27308 Bernay
CIO Elbeuf	23 bis rue Jean Jaurès	76500 Elbeuf
CIO Evreux	1 rue Georges Bernard	27000 Evreux
CIO Fécamp	95 rue Jules Ferry	76400 Fécamp
CIO Le Havre Nord	25 rue Marie Le Masson	76620 Le Havre

CIO Le Havre Sud	17 quai de Southampton	76600 Le Havre
CIO Lillebonne	25 rue Henri Messenger	76170 Lillebonne
CIO Louviers	14 rue Tatin	27400 Louviers
CIO Montivilliers	4 rue du Champ de Foire	76290 Montivilliers
CIO Neufchâtel en Bray	Espace Victor Hugo, BP50	76270 Neufchâtel en Bray
CIO Pont Audemer	10 rue Augustin Hébert	27500 Pont Audemer
CIO Rouen Centre	3 rue de la Rochefoucauld	76000 Rouen
CIO Rouen Sud	106 avenue de Bretagne	76100 Rouen
CIO Vernon	34 rue de Gamilly , BP901	27207 Vernon
Cité des métiers de Haute Normandie	115 boulevard de l'Europe	76100 Rouen
Communauté de communes de la côte d'Albâtre - Espace public de la Vallée	Place Robert Gabel	76450 Cany-Barville
Communauté de communes de la côte d'Albâtre - Espace public du littoral	Place de la gare	76460 Valery en Caux
CRIJ Haute Normandie	84 rue Beauvoisine	76000 Rouen
Maison de l'Emploi du bassin Dieppois	115 rue de la Barre	76200 Dieppe
Maison des compétences de la communauté de commune Caux Vallée de Seine	Parc d'activité du Manoir	76170 Lillebonne
Mission locale agglomération d'Elbeuf, Maison de la formation et de l'emploi	136 rue Petou, BP412	76504 Elbeuf
Mission Locale Antenne de Barentin	4 rue de l'ingénieur Locke	76360 Barentin
Mission Locale Antenne de Bolbec	3 rue Fauquet Lemaître	76170 Bolbec
Mission Locale Antenne de Le Trait	rue Pierre Leroux	76580 Le Trait
Mission Locale Antenne Le Parvis	50 rue de la Vallée	76600 Le Havre
Mission locale Caux Seine Austreberthe	20 rue Carnot	76190 Yvetot
Mission locale de l'agglomération Havraise	2 rue Léon Gautier	76600 Le Havre
Mission locale de l'agglomération Rouennaise	33 avenue Champlain	76038 Rouen
Mission locale de Vernon Seine Vexin	23 rue Emile Steiner, BP328	27203 Vernon
Mission locale Dieppe Côte d'Albatre	8 avenue Normandie Sussex BP98	76203 Dieppe
Mission locale du pays de Caux Vallée de Seine, Maison des Compétences	Parc d'activité du Manoir	76170 Lillebonne
Mission locale Louviers Val de Reuil Andelle	4 rue Septentrion BP222	, 27102 Val de Reuil
Mission locale Ouest Eure Bernay	Le Val de la Couture	27300 Bernay

Mission locale Ouest Eure Pont Audemer	8 rue Augustin Hébert	27500 Pont Audemer
Mission locale Pays d'Evreux et Eure Sud	42 rue du Maréchal Joffre	27000 Evreux
Mission locale rurale du Talou	2 place de l'Eglise	76950 Les Grandes Ventes
PAIO Fécamp Valmont	5 rue Théagène Bouffart	76400 Fécamp
PIJ Elbeuf	61 cours Carnot	76500 Elbeuf
PIJ Gaillon	Espace Condorcet Centre Social 12-14 rue Jean Moulin	27600 Gaillon
PIJ Gonfreville l'Orcher	Mairie Service jeunesse 2 rue Maurice Thorez	76700 Gonfreville l'Orcher
PIJ Vernon	Association Jeunesse et Vie Résidence Paul Bajet , 24 rue des Ecuries des Gardes	27200 Vernon
Pôle emploi Barentin	200 rue Denis Papin	76360 Barentin
Pôle emploi Bernay	Val de la Couture	27300 Bernay
Pôle emploi Bolbec	18 ter avenue du Maréchal Foch	76210 Bolbec
Pôle emploi Dieppe Belvédère	route du Vallon	76200 Dieppe
Pôle emploi Elbeuf	136 rue Pétou	76500 Elbeuf
Pôle emploi Evreux Rochette	11 rue de la Rochette,	27000 Evreux
Pôle emploi Evreux Sud	4 rue des Cheminots	27000 Evreux
Pôle emploi Fécamp	122 avenue Jean Lorrain	76400 Fécamp
Pôle emploi Forges les Eaux	Chemin du Milcipie	76440 Forges les Eaux
Pôle emploi Harfleur	avenue du Clos Labedoyère	76700 Harfleur
Pôle emploi Le Havre Ferrer	17 rue Ferrer	76600 Le Havre
Pôle emploi Le Havre Souday	17 rue Paul Souday	76083 Le Havre
Pôle emploi Le Havre Ville Haute	5 rue Miroglio	76620 Le Havre
Pôle emploi Le Tréport	25 avenue des Canadiens	76470 Le Tréport
Pôle emploi Lillebonne	11 rue Auguste Desgenetais	76170 Lillebonne
Pôle emploi Louviers	23 boulevard du Docteur Postel	27400 Louviers
Pôle emploi Pont Audemer	8 avenue Georges Pompidou	27500 Pont Audemer
Pôle emploi Rouen Cauchoise	1 place Cauchoise	76000 Rouen
Pôle emploi Rouen Darnétal	16 rue de l'Aubette	76175 Rouen
Pôle emploi Rouen Maromme	1 rue Marcel Paul	76150 Maromme
Pôle emploi Rouen Quevilly	85 avenue Jean Jaurès	76140 Le Petit Quevilly
Pôle emploi Rouen Saint Etienne du Rouvray	7 rue Abel Gance	76800 Saint Etienne du Rouvray
Pôle emploi Rouen Saint Sever	3 rue du Four	76176 Rouen
Pôle emploi Verneuil sur Avre	135 rue Porte de Mortagne	27130 Verneuil sur Avre
Pôle emploi Vernon	30 avenue de l'Île de France	27201 Vernon
Pôle emploi Yvetot	3 avenue Micheline Ostermeyer	76190 Yvetot

Source : Sélection Haute-Normandie sur Site orientation pour tous

← **A ce jour, on en compte 147**, [http://www.orientation-pour-tous.fr/spip.php?page=resultats\\_lieux&home\\_recherche\\_content\\_orientation\\_labellise=on&filter\\_cod\\_e\\_postal=&filter\\_region\[\]=haute\\_normandie](http://www.orientation-pour-tous.fr/spip.php?page=resultats_lieux&home_recherche_content_orientation_labellise=on&filter_cod_e_postal=&filter_region[]=haute_normandie)

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Ouvrages

Le service public de l'orientation. Etat des lieux au 1<sup>er</sup> juin 2013, Jean-Robert PITTE, délégué à l'information et l'orientation. - 79 p

Le service public de l'orientation : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation, Rapport Igas/Igen/Igaenr, 3 janvier 2013. – 468 p.

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/26/3/Rapport-2013-008-IGEN-IGAENR\\_247263.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/26/3/Rapport-2013-008-IGEN-IGAENR_247263.pdf)

Fiches pratiques du Centre Inffo, 2013. - fiches 16-1, 19-6, 24-8, 28-10, 29-16, 32-1, **33-1**



CPRDF Haute-Normandie : fiche 2 p. 87 <http://www.hautenormandie.fr/Jeunesse-Formation/CPRDF>

<http://www.hautenormandie.fr/content/download/23882/327954/file/PRDFcahierDouble.pdf>

Dépenses de formation professionnelle relevant des politiques publiques au niveau régional. Tableaux financiers des Contrats des Plans régionaux de développement des formations (CPRDF) Données 2010 pour 22 Régions, CNFPTLV, décembre 2012

[chapitre 2.4 analyse détaillée pour l'orientation dans 22 régions – pp. 67-79]

[http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_final\\_2013\\_pour\\_impression-2.pdf](http://www.cnfptlv.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_2013_pour_impression-2.pdf)

Lecture transverse des Contrats de Plan régionaux de développement de la formation (CPRDF) : de nouvelles dynamiques régionales au service du développement économique, de l'emploi et de la formation, rapport, Sémaphores, décembre 2012. – 57 p.

<http://www.semaphores.fr/data/document/etude-comparee-opca.pdf>

Le service public de l'orientation tout au long de la vie, La note d'analyse n° 302, CAS, novembre 2012. – 12 p.

[http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-11-22\\_-spo-na\\_302.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-11-22_-spo-na_302.pdf)

Rapport remis au Premier Ministre sur l'activité et les propositions de la Délégation à l'Information et à l'Orientation en 2011-2012, juin 2012. – 91 p.

[http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/2012\\_06\\_01\\_DIO-Rapport\\_Pitte\\_2012.pdf](http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/2012_06_01_DIO-Rapport_Pitte_2012.pdf)

Rapport remis au Premier Ministre sur l'activité et les propositions de la Délégation à l'Information et à l'Orientation en 2010-2011, octobre 2011. – 68 p.

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les\\_acteurs/02/1/rapport-dio\\_216021.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les_acteurs/02/1/rapport-dio_216021.pdf)

«Orientation pour tous », bien se former et s'épanouir dans son métier, Jean-Robert PITTE, 6 octobre 2011. -. 171 p.

Le dossier de presse de lancement "Le service public de l'orientation pour tous" :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les\\_acteurs/01/0/dossier\\_presse\\_SPO\\_216010.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les_acteurs/01/0/dossier_presse_SPO_216010.pdf)



La qualité en orientation, Crefor, collection Eclairage n° 23, mai 2011

<http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/eclairage-23.pdf>



L'orientation tout au long de la vie, CESER Haute-Normandie, juin 2010. – 127 p.

<http://ceser.hautenormandie.fr/content/download/30320/440815/file/ORIENTATION%20TOUT%20AU%20LONG%20DE%20LA%20VIE.pdf>



Le droit à l'information et à l'orientation, Crefor, collection Eclairage n° 18, février 2010

[http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/eclairage18\\_0.pdf](http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/eclairage18_0.pdf)

11e Université d'hiver de la formation professionnelle du 27 au 29 janvier 2010 à Arles , Centre Inffo, Webographie : l'Orientation tout au long de la vie (OTLV), Informer et orienter les salariés et les demandeurs d'emploi, 7 décembre 2009 <http://www.centre-inffo.fr/uhfp/?page=dossier#sommaire>

Orientation tout au long de la vie : Etat des travaux Rapport sur le travail du Réseau Européen pour les Politiques d'Orientation Tout au Long de la Vie, 2008–2010, rapport abrégé, ELPN, 2009 -. 34 p. [http://ktl.jyu.fi/img/portal/23542/FR\\_ELGNP\\_Short\\_Report\\_2009\\_2010.pdf?cs=1357720250](http://ktl.jyu.fi/img/portal/23542/FR_ELGNP_Short_Report_2009_2010.pdf?cs=1357720250)

## Sites

**Délégation Information Orientation (DIO)** : on y trouve les textes juridiques, les rapports d'activité 2011, 2012, la base de données sur les sites labellisés.

<http://www.education.gouv.fr/cid4008/le-delegue-a-l-information-et-a-l-orientation-aupres-du-premier-ministre.html>

**ANDCIO** : réseau des Centres d'information et d'orientation : <http://www.andcio.org/>

On y trouve un historique sur l'orientation et un historique concernant les débats sur le SPO.

**ARF** : association des Régions de France <http://www.arf.asso.fr/tag/docs-decentralisation>

**Orient'actuel** : lettre d'information sur l'orientation, Onisep/Centre Inffo

<http://orientactuel.centre-inffo.fr/>

Le site internet « **Orientation pour tous** » <http://www.orientation-pour-tous.fr/>

**SOMMAIRE**

**Eclairage** est une publication gratuite du CREFOR Haute-Normandie / Pôle Information.  
Directeur de la publication : Luc Chevalier.  
Information et rédaction : Dominique Rousselin-Legrand  
Conformément à la loi "Informatique & Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.  
(Déclaration à la CNIL n° 756690)  
© Eclairage 2013

